

# L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

## ABONNEMENTS

à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois  
 France et Algérie : Un an... 25 fr.  
 — Six mois... 14 fr.  
 Étranger (U.-P.) : Un an... 32 fr.  
 — Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : Edmond THÉRY

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

Adresse télégraphique : Éconopéen-Paris

## INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres  
 Annonces en 7 points..... 2 50  
 Réclames en 8 points..... 4 »  
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces  
 et réclames d'émission.  
 TÉLÉPHONE : Central 46-64

N° 1290. — 50<sup>e</sup> volume (21)

Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>)

Vendredi 24 Novembre 1916

## SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES					Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courants et dépôts particuliers	Portefeuille	escompte	Avances s' valeurs mobilières		
<b>FRANCE — Banque de France</b>									
1914 23 juillet...	4.104	640	6.912	943	1.541	739			3 1/2
1916 9 novemb...	5.009	326	15.894	1.798	2.001	1.375			5
1916 16 novemb...	5.023	319	15.128	1.730	1.984	1.367			5
1916 23 novemb...	5.036	316	15.952	1.853	1.965	1.369			5
<b>ALLEMAGNE — Banque de l'Empire</b>									
1914 23 juillet...	1.696	418	2.364	1.180	939	63			4
1916 31 octob...	3.132	20	9.075	4.323	9.847	17			5
1916 7 novemb...	3.140	20	9.057	4.255	9.744	18			5
1916 15 novemb...	3.146	20	8.973	4.916	10.289	17			5
<b>ANGLETERRE — Banque d'Angleterre</b>									
1914 23 juillet...	1.004	»	733	1.055	841	»			3
1916 26 octob...	1.402	»	917	2.804	2.561	»			6
1916 2 novemb...	1.409	»	931	2.916	2.643	»			6
1916 9 novemb...	1.412	»	929	2.781	2.517	»			6
<b>DANEMARK — Banque Nationale</b>									
1914 31 juillet...	110	»	219	24	94	15			6
1916 31 août...	226	6	349	86	63	24			5
1916 30 septemb...	218	6	376	95	79	25			5
1916 31 octob...	240	4	394	72	109	21			5
<b>ESPAGNE — Banque d'Espagne</b>									
1914 10 juillet...	543	730	1.919	498	446	170			4 1/2
1916 4 novemb...	1.188	741	2.343	722	442	288			4 1/2
1916 14 novemb...	1.198	741	2.346	731	445	287			4 1/2
1916 18 novemb...	1.204	743	2.329	732	446	285			4 1/2
<b>HOLLANDE — Banque Néerlandaise</b>									
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130			3 1/2
1916 7 octob...	1.234	13	1.488	197	240	127			4 1/2
1916 14 octob...	1.228	13	1.503	185	214	125			4 1/2
1916 28 octob...	1.226	14	1.534	255	225	133			4 1/2
<b>ITALIE — Banque d'Italie</b>									
1914 31 juillet...	1.105	89	3.086	245	586	115			5 1/2
1916 20 septemb...	936	78	3.494	796	532	176			5
1916 30 septemb...	927	78	3.621	741	558	192			5
1916 10 octob...	927	77	3.675	797	553	191			5
<b>ROUMANIE — Banque Nationale</b>									
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47			5 1/2
1916 18 août...	487	0	1.014	250	177	30			5
1916 2 septemb...	487	0	1.222	230	197	33			5
1916 23 septemb...	488	0	1.192	231	198	37			5
<b>RUSSIE — Banque de l'Etat</b>									
1914 21 juillet...	4.270	197	4.358	698	1.049	518			5 1/2
1916 6 octob...	4.150	261	19.847	3.890	14.121	1.383			6
1916 14 octob...	4.145	276	20.232	3.803	14.435	1.450			6
1916 21 octob...	4.149	277	20.586	3.850	14.777	1.414			6
<b>SUÈDE — Banque Royale</b>									
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	11			5 1/2
1916 31 août...	232	4	484	151	228	32			5
1916 30 septemb...	239	4	542	113	243	28			5
1916 31 octob...	249	4	526	155	247	37			5
<b>SUISSE — Banque Nationale</b>									
1914 23 juillet...	180	19	268	51	94	14			3 1/2
1916 31 octob...	286	54	486	92	189	17			4 1/2
1916 7 novemb...	286	54	479	83	185	18			4 1/2
1916 15 novemb...	285	54	471	103	185	19			4 1/2

## REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

### Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16 juillet 1914	25 oct. 1916	31 oct. 1916	8 nov. 1916	15 nov. 1916	22 nov. 1916
Londres.....	25.224	25.173	27.79	27.79	27.79	27.79	27.79
New-York.....	518.25	516	583.50	583.50	583.50	583.50	583.50
Espagne.....	500	482.75	594.50	592.50	596.50	599.50	599
Hollande.....	208.30	207.56	239.50	239.50	239	239	238.50
Italie.....	100	99.62	89	87.50	87	87.50	87
Pétrograd.....	266.67	263	179.50	177.50	176.50	173	175
Scandinavie...	139	138.25	165.50	166	166	165.50	165
Suisse.....	100	100.03	110.50	111	111.50	112	112.50
Canada.....	518.25	»	583	583.50	583.50	583.50	583.50

### Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	25 oct. 1916	31 oct. 1916	8 nov. 1916	15 nov. 1916	22 nov. 1916
Londres.....	100 liv.	99.82	110.48	110.18	110.18	110.18	110.18
New-York.....	» dol.	99.56	112.59	112.59	112.59	112.59	112.59
Espagne.....	» pes.	96.55	118.90	118.50	119.30	119.90	119.80
Hollande.....	» flor.	99.64	114.98	114.98	114.74	114.74	114.50
Italie.....	» lire.	99.62	89	87.50	87	87.50	87
Pétrograd.....	» rbl.	98.62	67.31	66.56	66.49	64.87	65.62
Scandinavie...	» cou.	99.46	119.16	119.52	119.52	119.16	118.80
Suisse.....	» fr.	100.03	110.50	111	111.50	112	112.50
Canada.....	» dol.	»	112.50	112.59	112.59	112.49	112.59

### Changes de Londres sur : (chèques)

	Pair	16 juillet 1914	24 oct. 1916	31 oct. 1916	7 nov. 1916	14 nov. 1916	21 nov. 1916
Paris.....	25.224	25.183	27.79	27.77	27.80	27.79	27.79
New-York.....	4.86	4.871	4.76	4.76	4.76	4.76	4.76
Espagne.....	25.22	25.90	23.46	24.45	23.30	23.32	23.25
Hollande.....	12.109	12.125	11.59	11.61	11.63	11.63	11.62
Italie.....	25.22	25.268	31.07	31.82	32	31.87	31.80
Pétrograd.....	94.62	95.80	153.50	156	158	158.50	155
Portugal.....	53.28	46.19	34	33.375	32.87	32.50	32
Scandinavie...	18.25	18.24	16.75	16.75	16.77	16.79	16.88
Suisse.....	25.22	25.18	25.08	24.95	24.92	24.85	24.65

### Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	24 oct. 1916	31 oct. 1916	7 nov. 1916	14 nov. 1916	21 nov. 1916
Paris.....	100 fr.	100.14	90.74	90.80	90.71	90.74	90.74
New-York.....	» dol.	99.90	102.04	102.15	102.15	102.15	102.15
Espagne.....	» pes.	96.64	107.65	103.16	108.25	108.16	108.58
Hollande.....	» flor.	99.87	104.48	104.26	104.08	104.08	104.17
Italie.....	» lire.	99.82	81.17	79.26	78.82	79.14	79.32
Pétrograd.....	» rou.	98.77	61.64	60.65	59.70	59.70	61.04
Portugal.....	» mil.	86.69	63.81	62.64	61.70	60.99	60.06
Scandinavie...	» cou.	100.85	108.32	108.32	108.18	108.14	107.58
Suisse.....	» fr.	100.17	100.57	101.09	101.21	101.50	102.32

La semaine sous revue a été caractérisée par des variations tout à fait désordonnées du change sur Petrograd. De 1.73, au 15 novembre, le cours moyen du rouble, à Paris, a monté rapidement à 1.76, dans les séances des 17 et 18 ; il est redescendu le 20 à 1.73 et, le 21, à 1.71 sur des offres importantes de banques étrangères ; le 22 il s'est brusquement relevé à 1.75 et a clôturé ferme à ce dernier cours. Sur le marché anglais, les variations ont affecté les mêmes tendances, quelquefois plus accusées, au point qu'il y a eu souvent entre les deux places des disparités avantageuses pour l'arbitrage et dont celui-ci n'a pas toujours profité. Cette abstention a donné naissance à certains bruits que nous ne voulons pas enregistrer ici, n'ayant pas eu le moyen de les contrôler. Ce que nous pouvons dire cependant, c'est que le marché du rouble donne l'impression



d'avoir besoin d'être surveillé et maintenu. Il est regrettable que la consigne donnée aux banques russes de Paris, par la Chancellerie des opérations de Crédit de Petrograd, ne leur laisse pas plus de liberté pour contrecarrer certaines manœuvres ou certains mouvements de nature essentiellement passagère et qui nuisent au rétablissement d'une cote relativement stable et régulière.

Le nouveau crédit russe à New-York de 50 millions de dollars est maintenant définitivement conclu. Les conditions du syndicat américain sont accentuées. L'émission d'obligations 5 1/2 % à 5 ans, capital et intérêts payables en or ou en roubles au cours du change, doit avoir lieu ces jours-ci. Elle serait faite, d'après les dernières informations, à 94 3/4 %, ce qui ramène le rendement à plus de 6 1/2 % en y comprenant la prime de remboursement. A la tête du syndicat qui a conclu l'arrangement se trouvent la National City Company et la National City Bank. On annonce, d'autre part, qu'un syndicat financier italien, comprenant notamment le Credito Italiano, la Banca Commerciale Italiana et la Banca di Sconto se serait constitué en vue de l'émission d'un nouvel emprunt russe dont les ressources serviraient à payer les commandes faites dans la Péninsule par la Russie.

Le chèque sur Londres et le câble New-York sont maintenus à leurs anciens cours : 27.79 pour la livre sterling, 5,83 1/2 pour le dollar. Il y a toujours de fortes demandes ; mais la Banque de France les satisfait en tant qu'elles se réfèrent à des besoins commerciaux. D'après une information de l'agence Radio, les membres du Comité Consultatif fédéral de New-York auraient tenu une séance consacrée à la question de la pléthore d'or et aux mesures susceptibles d'enrayer l'afflux d'or européen. Un certain nombre de membres de ce Comité, appartenant à divers groupes financiers, se seraient prononcés en faveur de l'achat de bons français et anglais à courte échéance. La presse américaine et le monde des banques s'occupent beaucoup, depuis quelque temps, des conséquences produites sur les conditions financières générales des Etats-Unis par cet envahissement de l'or que les Alliés envoient en paiement de leurs achats. Depuis le commencement de la guerre et jusqu'à la fin du mois d'octobre dernier, l'Amérique n'a pas reçu moins de 858 millions de dollars ; comme elle n'a perdu par l'exportation que 231 millions de dollars, un solde de 627 millions de dollars est resté dans le pays, venant s'ajouter à sa production propre. On estime que le stock d'or des Etats-Unis est actuellement d'environ 2.650 millions de dollars, contre 1.900 millions avant la guerre européenne. Il en résulte une inflation inquiétante et un avilissement du crédit qui pourrait avoir sur l'économie générale de dangereuses répercussions. Aussi n'est-il pas surprenant que les banquiers américains reconnaissent chaque jour davantage la nécessité de placer leurs disponibilités à l'étranger et d'ouvrir largement le marché aux valeurs des belligérants. Cette politique aura d'ailleurs pour effet non seulement de dégager le présent, mais encore de prévenir la désorganisation que provoqueraient, après la guerre, des retraits d'or trop considérables et trop brusques par les nations européennes. Le bruit court à New-York que des négociations sont engagées par M. J. P. Morgan et C<sup>o</sup> pour une émission d'obligations britanniques et françaises à court terme.

La tendance du change espagnol a été, comme celle du rouble, également très irrégulière, sans cesser cependant de se maintenir à la hausse. De 599 1/2, le cours moyen des piastres a monté, le 16 novembre, à 600 1/2 et s'est maintenu à ce même niveau les 17 et 18 ; le 20, il fléchissait légèrement à 600 et, le 21, à 597 1/2 ; mais, dès le lendemain, il regagnait le cours de 599. A Paris, le marché de cette devise se rétrécit de plus en plus et les ra-

patriements de valeurs espagnoles, notamment de l'Extérieure et des Chemins de fer de la Péninsule, ont beaucoup perdu de leur importance par rapport à ce qu'ils étaient il y a quelques mois. Aussi la cote, sur notre place, est-elle moins influencée par les affaires traitées directement que par les variations du franc sur les places espagnoles où la spéculation s'exerce sans contrepoids. L'Espagne continue à recevoir pas mal d'or d'Amérique et nous ne sommes pas certains que quelques-uns de ses achats ne soient couverts par Paris. Le Florin des Pays-Bas est un peu plus faible en fin de semaine et clôture à 2.38 1/2 le 22, contre 2.38 la veille et 2.39 1/2, au plus haut, le 18. L'Italie a reperdu un demi-point, à 87, et les devises scandinaves sont également un peu plus faibles : la Suède à 1.65, contre 1.65 1/2 le 15 novembre ; la Norvège à 1.60, contre 1.61 ; le Danemark à 1.56, contre 1.57 1/2.

Cours des changes de New-York sur :

	Pair	16 juillet 1914	24 oct. 1916	31 oct. 1916	6 nov. 1916	13 nov. 1916	20 nov. 1916
Paris	5.18 1/2	5.16 1/2	5.84 1/2	5.84 1/2	5.84 1/2	5.84 1/2	5.84 1/2
Londres	4.86 1/2	4.87 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2
Berlin	95.37	95.06	70.1 1/2	70.1 1/2	70.1 1/2	69.1 1/2	69.1 1/2
Amsterdam	40.14	41.1 1/2	40.1 1/2	40.1 1/2	40.7/8	40.7/8	40.7/8

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	24 oct. 1916	31 oct. 1916	6 nov. 1916	13 nov. 1916	20 nov. 1916
Paris	100 fr.	100.97	88.67	88.67	88.67	88.67	88.67
Londres	100 liv.	100.19	97.91	97.91	97.91	97.91	97.91
Berlin	100 mk.	99.67	73.73	73.73	73.46	73.46	72.41
Amsterdam	100 flor.	41.1 1/2	102.16	101.85	101.69	101.69	101.69

Changes sur Londres à (Cours moyen du mercredi)

	15 juillet 1914	31 oct. 1916	7 nov. 1916	14 nov. 1916	21 nov. 1916
<b>Valeurs à vue</b>					
Alexandrie	97 21/32	97 3/8	97 3/8	97 3/8	97 3/8
<b>Câble transfert</b>					
Bombay	1 3/31 3/2	1 4/8	1 4/8	1 4/8	1 4/5 3/2
Calcutta	1 3/31 3/2	1 4/8	1 4/8	1 4/8	1 4/5 3/2
Hong-Kong	1 10/16	2 1/2	2 3/4	2 3/4	2 3/4
Shanghai	2 5/4	3 1/2	3 3/8	3 3/4	3 3/4
<b>Valeurs à 90 jours de vue</b>					
Buenos-Ayres (or)	47 11/16	49 5/16	49 13/32	49 1/2	49 7/16
Montevideo	51 3/32	52 1/8	53 1/4	53 5/16	53 11/16
Rio-de-Jan. (papier)	15 7/8	12 7/32	12 9/32	12 1/16	12 1/16
Valparaiso	9 3/4	10 1/2	10 3/4	10 27/32	10 7/8
Singapour	2 3 15/16	2 4 3/16	2 4 3/16	2 4 3/16	2 4 3/16
Yokohama	2 0 3/8	2 1 9/16	2 1 9/16	2 1 9/16	2 1 9/16

Variations du mark à

	10 oct. 1916	17 oct. 1916	24 oct. 1916	30 oct. 1916	6 nov. 1916	13 nov. 1916	20 nov. 1916
<b>New-York</b> (pair : 95 3/8)							
Cours	70 44	70 56	70 25	70 31	70 »	69 69	69 »
Parité	73 92	74 06	73 73	73 79	73 46	73 »	72 41
Perte %	26 08	25 94	26 27	26 21	26 54	27 »	27 59
<b>Amsterdam</b> (pair : 59 3/8)							
Cours	42 45	42 35	42 65	42 40	42 35	42 10	41 52 1/2
Parité	71 63	71 46	71 83	71 55	71 46	71 04	70 07
Perte %	28 37	28 54	28 17	28 45	28 54	28 96	29 93
<b>Genève</b> (pair : 123 47)							
Cours	91 30	91 ..	92 65	91 20	90 60	89 90	86 80
Parité	73 95	73 71	75 05	78 87	73 39	72 82	70 31
Perte %	26 05	26 29	24 95	26 13	26 61	27 18	29 69

Le change sur Vienne à Genève est coté 53 60, c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 48 95 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	21 mai 1916	21 juin 1916	21 juillet 1916	21 août 1916	21 sept. 1916	21 oct. 1916	21 nov. 1916
Cours de l'or	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent	36 ./.	30 11/16	30 3/16	31 7/16	32 3/4	32 3/8	34 3/8
Escompte hors banque	4 9/16	5 3/32	5 21/32	5 5/8	5 19/32	5 19/32	5 17/32

LA SITUATION

Sauf en Roumanie, la situation militaire est partout très favorable aux Alliés. Sur le front franco-britannique, les troupes alliées ont conservé et consolidé tous leurs gains précédents et légèrement progressé encore. En Macédoine, l'armée Sarrail a remporté une grande victoire sur les Germano-Bulgares qui ont abandonné Monastir ; les armées serbo-franco-russes l'occupent aujourd'hui. Elles ont même poussé beaucoup plus loin et avancent sur la route de Prilep, accentuant toujours la déroute de l'ennemi, qui tourne au désastre.

Mais le grand événement du jour est la disparition de l'empereur d'Autriche-Hongrie. François-Joseph est mort subitement, dans la soirée du 21 octobre. On prévoyait partout cette mort quand fut publiée, quelques jours auparavant, la nouvelle que l'archiduc héritier avait été nommé co-régent. Dès ce moment, on pouvait prévoir que l'état du vieux souverain était désespéré. Il disparaît au milieu d'un cataclysme qui laisse prévoir que l'Autriche-Hongrie elle-même lui survivra de peu. Au surplus, elle n'existe déjà plus : elle n'est plus qu'une vaste province de l'Allemagne.

Cette huitaine a vu se renouveler, avec une intensité plus particulière, les manœuvres allemandes pour suggérer, ou même amener, une intervention pacifiste des neutres et surtout de l'Amérique. A la base de cette intrigue, était une information allemande assurant que la Russie était mûre pour traiter une paix séparée. Le Gouvernement russe a vigoureusement contrebattu cette manœuvre par une assurance énergique et formelle d'immuable fidélité à ses alliés et une déclaration catégorique de sa résolution de lutter jusqu'à la victoire finale. Le Gouvernement de Washington n'a pas voulu, non plus, avoir l'air de se prêter à cette combinaison et a fait publier par ses officieux qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offrir sa médiation aux belligérants et qu'il ne l'offrirait que quand il saura qu'elle est demandée par les deux groupes. Les journaux américains, en portant au public ce point de vue de leur Gouvernement, font observer que ces manœuvres allemandes constituent un aveu de la situation véritable de l'Allemagne.

D'autre part, on annonce, toujours de Washington, que le président Wilson est prêt à recommencer la discussion de la guerre sous-marine avec l'Allemagne. Il est certain que l'argument des navires marchands armés, par lequel le Gouvernement allemand veut justifier les attentats de ses sous-marins, ne sera pas admis par les Etats-Unis.

Sur la demande des Alliés, le Gouvernement royal de Grèce va créer une zone neutre, large de cinq kilomètres, entre les troupes royales et l'armée révolutionnaire ; cette zone sera occupée par les troupes françaises et placée en état de siège.

Les négociations entre l'Allemagne et la Norvège continuent : à mesure qu'elles se prolongent, sans amener aucun accord, on voit les autres Etats scandinaves se solidariser de plus en plus avec la Norvège.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Après une lutte ardente, les Bulgares ont évacué Monastir, que les troupes franco-serbes ont pu occuper dès dimanche matin, et les forces alliées continuent à presser les ennemis.

Cette perte de Monastir est, pour les Allemands, un échec désagréable ; ils ne le dissimulent pas : « Le recul de notre front n'est pas plaisant », écrit le major Moraht. Toutefois, dans les télégrammes qu'ils adressent aux Américains, nos ennemis disent que la presse avait été informée que l'état-major général se demandait si Monastir avait une importance politique suffisante pour justifier les sacrifices militaires qu'il faudrait faire pour défendre cette ville, et que les considérations d'ordre militaire l'emporteraient probablement.

A l'annonce de cet événement, le général Joffre, commandant en chef les armées françaises, a adressé au général Sarrail, commandant en chef l'armée d'Orient à Salonique, le télégramme suivant :

« Je vous adresse mes plus cordiales félicitations pour vous et vos troupes, à l'occasion de la prise de Monastir, et je vous prie de communiquer à l'armée française d'Orient l'ordre du jour suivant : « Ordre général n° 68.

« Officiers et soldats de l'armée d'Orient, après avoir accompli loin de France les plus rudes travaux, sous un climat malsain, vous avez, quand l'heure est venue de combattre, surmonté par votre endurance et par votre courage toutes les difficultés.

« De concert avec nos vaillants alliés, vous avez rejeté l'ennemi commun hors de la Macédoine occidentale qu'il avait envahie. Vous venez de lui arracher Monastir. Vous achèverez demain de le battre. »

Les nouvelles de Roumanie ne nous parviennent, pour le moment, qu'au moyen des communiqués russes plus que concis, et des bulletins allemands. D'après les bulletins allemands, les troupes de Falkenhayn sont entrées à Craiova.

Dans cette riche région de la Valachie occidentale, si les Roumains n'ont pas procédé à des destructions radicales, nos ennemis trouveront de gros stocks de blé qu'ils pourront transporter en Honrie. Dans la vallée de l'Oltu, nos alliés sont également en retraite.

On ignore l'appui que fournissent en ce moment les Russes aux Roumains. Quels sont les effectifs qu'ils ont pu leur envoyer ? Où sont-ils arrivés ? En Moldavie, il est certain qu'ils ont relevé des corps roumains, mais en Valachie, où leur intervention devient urgente, on ne sent pas encore leur action se manifester. Toutefois, si Falkenhayn avance avec rapidité, s'il a trouvé sur son chemin des ressources pour alimenter ses soldats, par contre, l'arrivée de munitions ne doit pas se faire sans grandes difficultés, et si la voie ferrée Orsova à Jiliasia a été largement détruite, on peut encore espérer voir les Roumains, avec l'aide des Russes, reproduire la bataille de la Marne.

En Dobroudja, la situation ne s'est pas modifiée à l'avantage de nos ennemis. Quant au front russe, il est très calme, ce qui ne veut pas dire qu'il ne s'y prépare rien.

Le front occidental est plutôt calme, lui aussi, bien que les duels d'artillerie ne cessent pas, et que les Anglais aient corrigé, le plus heureusement du monde, leur front sur la rive droite de l'Ancre, en amenant leurs troupes jusqu'aux lisières de Grandcourt.

Du côté italien, activité sur quelques points des fronts du Trentin et de Giulie. Sur le Carso, quelques petites rencontres d'infanterie qui ont tourné à l'avantage de nos alliés.



## QUESTIONS DU JOUR

### Les Raisons de la « Levée en Masse » projetée en Allemagne

#### I

##### La levée en masse de l'Allemagne

S'il faut en croire les journaux socialistes d'outre-Rhin, la levée en masse, décidée par le triumvirat Hindenburg-Ludendorff-Groener, a surtout pour but de réprimer plus facilement les mouvements populaires que les rigueurs du troisième hiver de guerre, s'ajoutant aux difficultés croissantes de l'alimentation et à la misère générale, ne vont pas manquer de provoquer dans les centres ouvriers allemands.

Ces journaux expliquent, en effet, que tous les hommes de seize à soixante ans dépendront, désormais, de la Kommandatur générale existant dans chaque région, et que les femmes elles-mêmes tomberont sous le coup de la justice militaire...

Que ce plan machiavélique ne soit pas étranger à la mesure projetée, c'est probable ; mais il n'en est que le complément, car la véritable raison qui se dégage des commentaires de la presse germanophile elle-même, c'est l'effroyable usure auquelle l'Allemagne est arrivée après vingt-huit mois de guerre, tant au point de vue de ses effectifs de combat qu'au point de vue de ses ressources alimentaires, économiques et financières.

L'inventaire général dressé après la défaite de l'armée du Kronprinz sur Verdun, la poussée victorieuse de Broussiloff, les succès de l'action franco-anglaise sur la Somme, la prise de Gorizia, l'entrée en ligne de la Roumanie aux côtés des nations de l'Entente, les mauvais rendements des dernières récoltes dans les empires du Centre, et, enfin, l'échec réel du cinquième emprunt de guerre allemand, ont, en effet, révélé au conseil suprême — dont les généraux Hindenburg, Ludendorff et Groener sont maintenant les grands chefs — que, malgré sa puissance d'organisation, l'Allemagne allait être bientôt à bout de souffle... et qu'il fallait, à tout prix, terminer la guerre avant le milieu de l'année 1917.

D'où l'effort gigantesque que le triumvirat va imposer à l'empire.

#### II

##### La question des effectifs

D'après l'édition du *Manuel de l'Armée Allemande*, publiée avant la guerre, l'Allemagne, vers le milieu de 1914, disposait de 4.102.000 hommes exercés (officiers, sous-officiers et soldats); de 113.000 hommes partiellement exercés de la réserve de remplacement (*Ersatz*), et de 5.683.000 hommes non exercés, soit, au total, 9.898.000 hommes mobilisables, que les déchets de mobilisation ont ramenés à 9 millions environ.

Ce chiffre, qui s'est augmenté de l'appel de quatre jeunes classes depuis le commencement des hostilités, doit, naturellement, être diminué :

1° Des affectations spéciales, c'est-à-dire des employés des chemins de fer, postes et télégraphes, des ouvriers travaillant dans les arsenaux et usines fabriquant des armes et des munitions de guerre ; des ouvriers spéciaux indispensables pour l'exploitation des mines de charbon et la production des articles nécessaires à l'équipement et au ravitaillement de l'armée. D'après une communication du ministre de la Guerre anglais, leur nombre total atteindrait 3.500.000 hommes, dont plus de la moitié appartiendrait aux classes mobilisées ;

2° De toutes les pertes que l'armée allemande a

subies sur ses divers fronts pendant les années 1914, 1915 et 1916.

Quelles ont été ces pertes ? On l'ignore, car on pense bien que les fameuses listes officielles que les gouvernants des Etats font afficher chaque mois (avec interdiction de les totaliser), sont outrageusement inférieures à la vérité.

En effet, nous l'avons déjà bien souvent établi, les Allemands abusent trop du mensonge pour que l'on puisse croire, un seul instant, qu'ils disent la vérité sur leurs pertes.

Ils ont affreusement menti sur les origines et les buts de la guerre qu'ils ont déchainée en Europe, et, afin de soutenir le moral de la population et tromper l'étranger sur leur véritable situation intérieure, ils ont continué à mentir en truquant systématiquement leurs communiqués militaires, en maquillant les chiffres de leurs récoltes, en dissimulant, par de fausses déclarations, leur détresse économique et leur ruine financière.

Sachant cela : qui considérerait comme sincères et véritables des listes sur lesquelles leur usure en hommes viendrait s'étaler au grand jour ?

Ce qui est certain, c'est que de la puissante armée qui s'est ruée en août 1914 sur la Belgique et sur la France, il ne reste que des débris ! Le colonel Feyler, l'éminent critique militaire, qui a suivi minutieusement dans le *Journal de Genève* tous les détails de la lutte, écrivait déjà l'année dernière, à pareille époque :

« L'Allemagne a d'abord perdu ses jeunes hommes. Les parents, les sœurs, les fiancées ont pleuré. Après les jeunes gens, il a fallu jeter dans la fournaise les individus plus mûrs. Les veuves pleurent, maintenant, et les orphelins aussi... la mort frappe les têtes qui grisonnent ! »

C'est évidemment pour combler les vides terribles que l'intensité progressive des attaques françaises, russes et anglaises provoque, surtout depuis six mois, que la levée en masse sera utilisée : les récupérés et les vieillards vigoureux seront envoyés au front, les autres iront avec les jeunes filles et les femmes mariées remplacer au bureau, à l'atelier et à l'usine, les employés et les ouvriers jusqu'ici maintenus en sursis.

Mais la réalisation intégrale de ce programme suspendrait complètement la vie économique dans l'empire allemand et obligerait le gouvernement à nourrir lui-même toute la population civile mobilisée : ces deux conséquences de la levée en masse nous font douter de son application intégrale.

#### III

##### Nouvelle phase de la crise alimentaire allemande

Le gouvernement devait nécessairement — on en comprend aisément le motif — affirmer que la récolte du blé, du seigle, de l'orge et des pommes de terre de 1916 était suffisante pour maintenir la ration ordinaire ; et il l'aurait fait, même si cette récolte avait été inférieure aux chiffres que le ministre de l'Agriculture de Prusse a communiqués à M. Raymond Swing, correspondant berlinois du *Chicago Daily News*, journal démocrate, pacifiste, quotidien de Chicago.

Ces chiffres, exprimés en quintaux métriques, accusent un rendement de 42 millions pour le froment, 103 millions pour le seigle, 30 millions pour l'orge (soit, au total, 175 millions de quintaux de céréales à pain), et de 420 millions de quintaux de pommes de terre, qu'une évaluation plus récente de la *Gazette de Francfort* a ramenés à, seulement 35 millions de tonnes.

Ces quantités, en les tenant pour exactes — et il est très vraisemblable qu'elles sont au-dessus de la vérité — n'ont de signification réelle que si on les compare aux besoins de l'empire. Mais, c'est ici que la question devient particulièrement délicate, car, si, d'une part, le ravitaillement des 5 à 6 millions

d'hommes que l'Allemagne a sous les armes (front, dépôts, services de l'arrière et industrie de guerre), augmente considérablement la consommation des produits alimentaires — ainsi d'ailleurs que cela se produit chez tous les belligérants qui font passer les besoins de l'armée avant ceux de la population civile —, d'autre part, la diminution de la population civile et le rationnement rigoureux qu'elle subit depuis de longs mois, ont proportionnellement, réduit la consommation générale.

L'un des deux facteurs l'emporte-t-il sur l'autre ? Ou se compensent-ils l'un par l'autre ? C'est ce que nul ne pourrait dire avec précision, et le dictateur des vivres de l'empire, M. von Batoeki lui-même, se tient, à ce sujet, sur une prudente réserve.

D'ailleurs, aucune des statistiques publiées par le gouvernement impérial depuis le commencement des hostilités ne peut être tenue pour sincère car, après chaque récolte, il a été officiellement annoncé que les résultats obtenus étaient meilleurs que ceux de la récolte précédente, qui avaient été mauvais.

On déclare aujourd'hui que la récolte de 1916 représente une bonne moyenne et qu'elle est sensiblement supérieure à la récolte de 1915, qui fut très fortement déficitaire ; mais on oublie de rappeler que M. Delbrück, alors ministre de l'Intérieur, avait affirmé au Reichstag que cette même récolte était très satisfaisante, et qu'elle permettrait d'améliorer le rationnement en pain, en sucre et en viande. Or, quelques semaines après, le gouvernement impérial était obligé de rationner la consommation des pommes de terre... et de diminuer le poids de la ration du pain, du sucre et de la viande.

Pour avoir une idée précise des moyens de production agricole de l'empire allemand en céréales à pains (froment, seigle et orge) et en pommes de terre, et des besoins de la consommation indigène, il faut se reporter à la *Statistique Officielle du Ministère royal hongrois de l'Agriculture* pour l'année agricole de 1913.

Cette statistique, établie à l'aide d'enquêtes spéciales faites par les consuls austro-hongrois en résidence dans les pays producteurs, a été publiée pour la vingt-septième fois en avril 1914. Elle a une grande valeur en ce sens qu'elle s'efforce de présenter l'image fidèle de la « production et du mouvement commercial des denrées agricoles dans les principaux pays du monde » et, par expérience personnelle, nous avons plusieurs fois constaté que les données concernant les récoltes, le mouvement commercial des divers pays, et les déductions qui en découlent relativement aux besoins de leur consommation indigène, sont aussi rapprochées que possible de la vérité.

En ce qui concerne l'empire d'Allemagne, voici ce que nous trouvons dans la dernière statistique hongroise, page 124 :

##### Production et consommation des céréales à blé en Allemagne pour l'année 1913

Céréales	Production indigène	Besoins du pays	Excédents ou déficits
(En millions de quintaux)			
Froment.....	46.6	62.8	- 16.2
Seigle.....	122.2	107.3	+ 14.9
Orge.....	36.7	64.1	- 27.4
Totaux...	205.5	234.2	+ 28.7
Pommes de terre.	541.2	504.2	+ 37.0

Le rapport, dont le Ministre royal hongrois accompagne cette statistique, constate que l'année 1913 a été extrêmement favorable, car les céréales à pain et les pommes de terre ont enregistré une forte augmentation sur l'année 1912, qui avait été elle-même, la plus favorable des dix années antérieures.

La récolte de 1913 a donc constitué un record que jamais l'Allemagne n'avait atteint, et, cependant, d'après le *Deutscher Reichsanzeiger*, l'organe attitré des agrariens prussiens, l'Allemagne, pendant l'année agricole 1913-14, a importé d'énormes quantités de blé, de seigle et d'orge. Mais, le déficit de l'année 1914-15, comparé à celui de l'année agricole précédente, a été si grand que, si les conditions avaient été les mêmes, il aurait fallu importer 168 millions de quintaux alimentaires divers, soit 290 % de plus qu'en 1913-14.

« Ces chiffres, déclare le *Reichsanzeiger*, montrent la grandeur du problème qu'a eu à résoudre l'Allemagne pendant la guerre. Ils ne donnent pas, d'ailleurs, une idée exacte de la situation, car nombre de produits, qui en temps normal auraient été exportés, sont restés dans le pays, et, d'autre part, des ressources nouvelles pour l'approvisionnement ont été trouvées en Pologne, en Belgique, etc... »

(A suivre.)

EDMOND THÉRY.

### La Mort de François-Joseph

« Dans une édition spéciale, la *Wiener Zeitung* annonce que François-Joseph est mort paisiblement ce soir, à neuf heures, dans son château de « Schenbrunn. »

C'est par cette dépêche que fut connue dans le monde entier, dès le 22 novembre, la mort du doyen des souverains. Cet événement marque la fin d'un règne détestable.

Malgré ses 68 ans d'histoire, l'empereur de la monarchie dualiste n'a pas su inspirer le respect qu'imposait son grand âge : né le 18 août 1830, il était dans sa 87<sup>e</sup> année. Son règne, commencé dans le sang fratricide des luttes intérieures, s'est terminé dans celui de la lutte mondiale, dont il était l'un des plus puissants provocateurs.

Sans vouloir retracer la carrière de ce chef d'Etat néfaste, dont l'œuvre maîtresse sera la disparition de l'Autriche, disons cependant qu'au commencement de son règne, qui débuta au mois de décembre 1848, François-Joseph eut à maîtriser les forces contraires dont la lutte domine l'histoire austro-hongroise. Pour rétablir la paix, Vienne dut pactiser avec Budapest. La minorité allemande avait jusqu'alors régné sans partage : on livra la Hongrie à la minorité magyare.

Le dualisme se précise à mesure que la prépondérance de l'Autriche dans la confédération germanique diminue et que les événements abaissent le prestige de l'empire. La perte successive de la Lombardie et de la Vénétie s'aggrave de la défaite de Sadowa pour l'exclure de la confédération germanique et prépare la reconstruction de l'empire d'Allemagne au profit de la Prusse et de la dynastie des Hohenzollern.

Après Sadowa, François-Joseph prit son parti de la défaite. Il tourna ses regards vers les Balkans, et avec une liberté d'esprit et une facilité d'oubli qu'il manifesta en maintes circonstances, il s'allia à son vainqueur et conclut la Triple-Alliance. Le traité de Berlin ouvrait à la monarchie dualiste une carrière en Orient. Elle s'y jeta résolument. Le baron d'Éhrenthal hâta l'ère des réalisations par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, mais en même temps il s'aliéna les Serbes.

La guerre turque suivit. Une double déception attendait la politique de François-Joseph : l'alliance de la Serbie, de la Grèce et de la Bulgarie, et l'écrasement de la Turquie. La double monarchie crut réparer l'atteinte que ces événements portaient aux visées de sa politique balkanique par l'agression de la Bulgarie contre ses alliés de la veille. Mais la Bulgarie fut écrasée et la Roumanie, sur laquelle on avait fondé à Vienne de grandes espérances, intervint pour rétablir la paix



et l'équilibre dans les Balkans. La péninsule échappait à l'hégémonie austro-hongroise.

Ces échecs consécutifs n'ont pas été étrangers à l'agression contre la Serbie, par laquelle l'Autriche a cru ruiner dans les royaumes au sud du Danube le prestige de la Russie. Vienne et Berlin crurent que l'heure était venue où l'on pouvait tenter une humiliation décisive du grand empire slave. Et pour briser l'équilibre de l'Europe, anéantir la Triple-Entente et assurer leur domination, les deux empires risquèrent la guerre, dont ils se croyaient sûrs de sortir victorieux. Mais, de la coupe aux lèvres il y a loin, et il n'a pas été donné à François-Joseph d'assister à la ruine de sa dynastie.

C'est Charles-François-Joseph qui va assumer la lourde responsabilité d'empereur d'Autriche et de roi de Hongrie. Il est né à Persenbeug, le 17 août 1837 et a épousé, le 21 octobre 1911, la princesse Zita de Bourbon-Parme.

Il paraît probable que le nouvel empereur régnera sous le nom de Charles. Une dépêche de Vienne dit qu'il porterait le nom de Charles VIII.

La nouvelle de la mort de l'empereur a été accueillie de différentes manières : A Vienne, l'émotion a été considérable et le peuple a semblé surpris de cette fin rapide ; par contre, à Berlin, on s'est montré presque indifférent. Quoi qu'il en soit, cet événement ne changera rien aux destinées de l'Autriche, qui restera, jusqu'à l'écrasement final, la vassale du brillant premier de Berlin.

E. T.

### Nouveaux Impôts

Nul ne s'étonnera que le Gouvernement travaille à créer de nouveaux impôts. Les événements ont inauguré un tel régime de dépenses, qu'on se trouve dans l'obligation de faire naître, coûte que coûte, des ressources nouvelles. Toute son habileté et tout son souci du bien public ne peuvent que s'ingénier à trouver les contributions qui pèseront le moins brutalement sur les contribuables et qui mettront le moins d'entraves à l'activité économique du pays.

M. Ribot s'en est expliqué devant le Parlement. « La durée de la guerre, a-t-il dit, alourdit continuellement les charges des emprunts. Pour le service de cette dette, nous avons le devoir de nous assurer des ressources permanentes. C'est pour nous une obligation d'autant plus stricte que le monde entier témoigne d'une plus grande confiance dans le crédit de la France. Sans doute la répartition entre les contribuables du poids des augmentations d'impôts n'est pas sans présenter des difficultés. Mais le pays est prêt à consentir tous les sacrifices qu'exige la défense nationale. Il comprend, avec son instinct profond de tout ce qui est juste et nécessaire, que l'heure n'est pas aux longues controverses. Il faut aboutir dans un effort commun de sincérité et d'abnégation patriotique. Ce que font d'autres pays ne saurait nous coûter plus qu'à eux-mêmes. »

« L'augmentation des impôts n'aura pas seulement pour effet de diminuer la mesure dans laquelle nous sommes forcés d'avoir recours, pendant la guerre, à l'emprunt et de préparer le rétablissement, après la conclusion de la paix, de l'équilibre budgétaire. Elle obligera tous les contribuables à retrancher de leurs budgets une plus forte part des dépenses qui ne sont pas indispensables ; elle les incitera à mieux comprendre les devoirs d'économie qui s'imposent, en temps de guerre, à tous les citoyens. »

Devant cette nécessité de faire naître de nouvelles ressources, le Gouvernement n'est pas pris au dépourvu. M. Ribot a déjà fait connaître tout un programme fiscal dont la mise en application complète est une question de temps, de convenance,

d'opportunité. On sait qu'il y figure l'impôt général sur le revenu et l'impôt sur les bénéfices de guerre, le rehaussement du droit sur l'alcool et la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Pour amorcer l'exécution de ce programme, l'Administration des finances a fait annoncer, il y a quelques jours déjà, la mise en recouvrement prochaine de l'impôt de superposition sur le revenu global, institué par la loi du 15 juillet 1914. D'autre part, M. Ribot a fait commencer devant le Sénat la discussion du projet de loi qui tend à remplacer la contribution des patentes et à créer une taxe nouvelle sur divers revenus non encore imposés.

L'impôt sur le revenu global est fixé, pour les contribuables, selon deux méthodes, dont eux-mêmes ont eu le choix : la déclaration ou la taxation. La loi du 15 juillet 1914 a voulu que les contribuables pussent opter entre deux modes d'application de l'impôt : se laisser taxer ou faire une déclaration du revenu net tel que l'a défini l'article 10 de la loi de 1914. Les deux alternatives ont la même valeur légale, car dans l'un et l'autre cas, c'est la décision du fisc, prise après une enquête minutieuse, qui détermine la part d'impôt du contribuable. La dissimulation ou la fraude n'ont pas plus de chance de réussite dans un cas que dans l'autre. Et nous constatons le fait, sans trop oser nous en réjouir, car c'est la preuve que le fisc pourrait, s'il le voulait, faire peser sur les citoyens un régime d'inquisition, tout à fait contraire à nos aspirations, nos habitudes et nos mœurs de liberté individuelle. C'est une question de mesure, de doigté et de respect de la dignité des citoyens et nous pensons que les agents du fisc ont reçu toutes instructions nécessaires à cet égard.

L'Administration des finances a fait savoir, aussi, aux contribuables qu'ils étaient dans la nécessité d'acquiescer cet impôt, d'un coup, sans échelonnement de leurs versements, comme la loi l'avait autorisé. Et cette dernière contrainte vient évidemment des obligations exceptionnelles de l'heure présente : pour le nouvel impôt direct qui a été mis légalement en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1916, ces rôles n'ont pas encore été émis. Il est impossible de les établir d'ici à la fin de l'année et l'on a été pour ainsi dire contraint d'en exiger le paiement d'un coup. C'est un des moindres inconvénients du moment.

Nous ne sommes pas, hélas ! dans un temps où nous avons le droit de nous plaindre des petits froissements de la vie, surtout quand il faut pourvoir à la défense du pays et fournir au Gouvernement les instruments de la victoire. Payer ce qui revient au Trésor, payer entièrement et rapidement, est une façon si élémentaire de faire son devoir, que nul ne s'aviserait même de discuter ces nouvelles prescriptions. A plus forte raison ne s'en plaindra-t-on pas. On payera en se disant que c'est pour hâter le jour du triomphe.

Le projet soumis au Sénat sur le remplacement des patentes et la création de taxes nouvelles portera une plus profonde transformation dans nos habitudes fiscales. La détermination de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels procède du même esprit qui a fait voter l'impôt global sur le revenu et la nécessité de l'heure en rendra évidemment le vote plus facile. Au surplus, comme l'a fait remarquer l'honorable rapporteur, M. Perchot, il existe en ce moment un certain nombre de professions qui ne sont pas directement taxées, et c'est là une cause de malaise. Il n'est pas juste qu'un fabricant ou un commerçant subisse un prélèvement sur les bénéfices de son industrie ou de son commerce, tandis que le revenu d'un fermier, d'un directeur de banque ou de chemin de fer, d'un coullissier ou d'un artiste, est exempt de tout impôt ou taxe quelconque. Une réforme qui ferait disparaître cette différence et comblerait cette lacune ne pourrait donner prise à aucune critique.

Les objections que quelques-uns ont voulu faire au projet du Gouvernement est qu'il va déterminer un remaniement complet de la législation des revenus déjà imposés et — toujours la même crainte, un peu justifiée d'ailleurs — qu'il va favoriser la part d'inquisition, mettons d'indiscrétion permise, aux agents du fisc. Mais le Gouvernement s'est efforcé de répondre d'avance à ces deux critiques en ne soumettant à la déclaration obligatoire du revenu que les Sociétés par actions et en laissant aux autres commerçants et industriels le choix entre deux formes de déclaration, l'une qui portera sur les revenus eux-mêmes, l'autre qui publiera seulement le chiffre d'affaires.

Le Gouvernement s'est trouvé devant la nécessité inéluctable de créer des ressources nouvelles pour faire face à l'accroissement ininterrompu de la Dette publique. Il n'a jamais eu l'illusion qu'il pourrait établir des impôts nouveaux sans soulever, de part et d'autre, quelque mécontentement ou protestation. Qui doit payer plus montre rarement un visage rayonnant. L'essentiel est que le Gouvernement, pour obtenir un sérieux accroissement de recettes, ait réduit les inconvénients au minimum, ait pris soin de ne froisser aucun intérêt respectable et de n'enrayer aucun effort utile. Nous sommes certains que, dans la mesure du possible, il y a réussi.

Georges BOURGAREL.

### La Taxation des Charbons domestiques

La Chambre des Députés a voté, le 16 novembre courant, à l'unanimité, le projet de loi sur la taxation des charbons domestiques, dont l'article premier conçoit que, pendant la durée des hostilités et les trois mois qui suivront leur cessation, pourront être admis à la taxation les houilles et autres combustibles vendus au détail pour la consommation domestique.

Les débats ont duré pendant deux séances consécutives, les 15 et 16 novembre courant. Lors de l'ouverture de la discussion dudit projet, M. Durafour, rapporteur, donne d'intéressants détails sur la péréquation prévue, et qui ne s'applique qu'aux charbons domestiques, c'est-à-dire à tout le charbon à usage non industriel, soit 10 millions de tonnes environ. Quant aux charbons assimilés, ce sont des charbons à usage de toutes petites industries qui, faisant corps en quelque manière avec le logis lui-même, sont rattachées si intimement à lui que le combustible consommé ici ou là ne pourrait être distingué : tels les boulangeries, les buanderies, les briqueteries dans certaines régions.

La méthode de calcul des prix de taxation est définie dans le projet par le considérant que voici : « Les arrêtés de taxation pris par les préfets établiront des tarifs basés sur le prix moyen des charbons des deux provenances, d'après la proportion respective dans la région taxée. »

Rien de plus net que cette formule. Chaque département français est actuellement ravitaillé, suivant sa position géographique, soit par du charbon français, soit par des arrivages exclusivement anglais, soit enfin — c'est l'hypothèse la plus commune — par des dosages anglais et français. C'est pourquoi, dans le projet, les prix de péréquation sont fonction de ces mélanges, et il va de soi que les prix du charbon seront d'autant plus bas que la proportion en combustible français sera plus élevée.

De la formule du projet il ressort qu'au regard des tarifs de charbon, les départements français doivent être groupés en trois catégories : les premiers dans lesquels prédomine l'usage du charbon extrait des mines françaises ; les seconds où les charbons français et anglais sont consommés en

proportions égales ; les troisièmes, ceux qui s'alimentent surtout en charbon importé.

« Un exemple éclairera ma démonstration, expose le rapporteur : voici un département qui assure ses besoins, à concurrence de 75 p. 100, par du charbon français, à concurrence de 25 p. 100 par du charbon importé. Supposons que, dans la qualité considérée, le charbon français vaut 40 francs et le charbon anglais 80 francs. D'après les règles de la péréquation mathématique, le prix de base du charbon dans ce département serait déterminé par le calcul suivant :  $80 + 40 : 2 = 60$  francs.

« Dans le système du projet, la moyenne étant déterminée par un dosage de trois quarts de charbons français, le tarif de base sera réduit à 50 francs.

« Les départements de la deuxième série (égalité de charbons des deux provenances) seront soumis à la péréquation géométrique : dans l'espèce que nous suivons, ce sera le prix de 60 francs. »

En ce qui concerne le troisième groupe, soit celui des nombreux départements où la consommation en charbon anglais l'emporte sur le charbon du pays : Bretagne, Normandie ; tout le Sud-Ouest avec l'Aquitaine, le bassin de l'Océan ; toutes nos régions côtières, le département de la Seine et Paris, la moyenne qui servira de base à l'arrêté de taxation, sera établie de la façon suivante :

« Prenons comme exemple un département moyennement défavorisé qui dispose de 75 % de combustible anglais et de 25 % de combustible français. A concurrence de 25 %, la péréquation s'opérera en nature, c'est-à-dire que jusqu'à 50 % de son tonnage, ce département verra jouer la péréquation géométrique qui lui permettra de vendre cette part de son tonnage à 60 francs, prix moyen entre 40 et 80 francs.

« Mais *quid* pour l'autre moitié, continue à expliquer M. Durafour. Son prix est de 80 francs et, pour l'atténuer, le département ne trouve en lui aucun élément de compensation et d'équilibre. »

C'est alors que se révèle toute l'étendue du projet, qui propose, en un beau mouvement de solidarité, que les autres régions contribuent à aider ces départements défavorisés et impuissants à résoudre la crise par leurs propres moyens. Pour cela, sur tout le tonnage français, apparaissant à l'orifice des puits, sera perçue une taxe dont le projet fixe le maximum à 5 francs et cette taxe, perçue nationalement, permettra de réduire, dans l'exemple précédent, de 80 à 60 francs le prix du tonnage non dégrevé par la péréquation en nature.

La péréquation ainsi établie, dès lors la taxation au détail est facile. C'est le préfet qui l'établira. Cet élément est départemental, mais l'article 3 précise que la taxe pourra varier d'une commune à une autre, à raison des éléments accessoires.

Aussi est-il proposé, à la Chambre, la création d'offices départementaux dont le but est de venir en aide au commerce pour lui permettre de mener à bonne fin ses opérations, au milieu des complications innombrables du marché.

En matière de conclusion, M. Durafour donne les très intéressants renseignements suivants, qui furent très écoutés de toute la Chambre :

« Qui donc pourrait contester, à cette heure, les dangers de l'importation ? Toute importation de charbon étranger a pour contre-partie l'exportation de notre or à l'étranger, et dans quelle proportion pour le charbon ! »

« Nos acquisitions annuelles — vingt millions de tonnes — représentent le chiffre élevé de deux milliards et demi, si bien que, depuis deux années de guerre, l'évasion de notre or s'élève à cinq milliards environ, presque la moitié du montant de notre récent emprunt ! »

« Ajoutez à cela que l'importation engendre les ruineuses surestaries, qu'elle immobilise sur le réseau du Nord une part importante de matériel rou-



lant, qu'elle aggrave le problème des transports. Retenez encore que toute tonne de charbon importée, à la place d'une tonne de charbon extraite, se traduit, pour le consommateur français, par une perte de 50 francs.

« Or, notre sol contient en lui des richesses dont le pays a besoin pour assurer la victoire. Je me souviens que, quelques mois avant la guerre, la Chambre de commerce de Duinkerque établissait, au cours d'une enquête, que le seul bassin du Pas-de-Calais était assez riche pour ravitailler la France en charbon pendant quatre-vingts années. Et, cependant, nos mines nationales, à l'abri de l'emprise de l'ennemi, paraissent ne vouloir améliorer ni leur outillage, ni leurs méthodes d'exploitation. Le personnel, exténué, manque, d'ailleurs. Et c'est par lambeaux que nous arrachons au commandement de trop rares mises en sursis. Tout ouvrier mineur, rappelé à son poste de travail, c'est cependant six tonnes par jour au moins qui vont grossir les stocks du pays, c'est au prix normal, 480 francs par jour, qu'un seul travailleur nous permet d'économiser sur l'importation !

« Mais si la crise de quantité est difficilement conjurée, que sera-ce demain ? Elle revêtira un caractère d'acuité auquel il n'est que temps de songer.

« Nous avions avant la guerre 20 millions de tonnes extraites du Pas-de-Calais sur nos 40 millions de tonnes des productions françaises. Dans quel état retrouverons-nous les mines occupées par l'ennemi ? Qu'advient-il de l'importation belge ? Et l'importation anglaise pourra-t-elle continuer son effort ?

« Cependant nos besoins de consommation, abaissés, vu l'état de guerre, de 60 à 40 millions, vont subir, dès le rétablissement de la paix, un brusque relèvement. Aurons-nous les moyens d'y faire face ?

« Economiser, concentrer, produire, voilà le triple but vers lequel doivent tendre tous les efforts du pays. Puisque nous n'avons su, hier, être prévoyants pour aujourd'hui, efforçons-nous aujourd'hui d'être prévoyants pour demain. »

Après cet exposé lucide et documenté, qui fut d'ailleurs vivement applaudi, M. Sembat, ministre des Travaux publics, compléta les détails ci-dessus d'une manière encore plus approfondie.

Sur la question de la hausse des prix, il insiste sur le fait que les charbons anglais, type gros Newcastle, qui au mois d'avril 1915, étaient payés 61 francs, rendus dans les ports français de la Manche, tous frais payés, se décomposant en 38 francs, prix du charbon dans les ports anglais, et 23 francs pour le fret, montaient, dans le courant du mois de mai 1916, à 77 francs dans les ports anglais, plus un fret de 63 francs, soit, au lieu d'un total de 61 francs en avril 1915, un total de 140 francs.

Il rappelle, à cet effet, ses voyages d'études en Angleterre, et ses entretiens avec M. Runciman, qui aboutirent à la tarification des frets, dont les résultats sont significatifs et suffisamment probants. En effet, pendant les mois de juin et de juillet, l'importation s'est élevée à 1.980.000 tonnes ; pendant le mois d'août, elle a dépassé 2 millions de tonnes, en septembre 1.842.000 tonnes, et en octobre, 1.843.000 tonnes.

Il déclare que, d'ores et déjà, le Gouvernement a réalisé en France comme volant, comme stock de secours, des quantités importantes. Tout d'abord existe le stock du compte spécial des chemins de fer de l'Etat. Ce chemin de fer, auquel un premier et modeste crédit de 15 millions avait été alloué comme fonds de roulement dès l'automne de 1914, a pu, grâce à l'activité d'abord de M. Claveille, puis de M. Legrain, importer en France plus de 5 millions 600.000 tonnes et qu'à l'heure actuelle son stock dépasse 800.000 tonnes. En y ajoutant les stocks divers qui se trouvent dans le Pas-de-Calais (300.000 tonnes), à Rouen (300.000 tonnes), à Dunkerque

(100.000 tonnes) et dans les autres villes françaises (200.000 tonnes), on arrive à 1.500.000 tonnes.

La direction des mines estime ces chiffres inférieurs à la réalité ; c'est donc près de deux millions de tonnes, ce qui constitue une avance de presque un mois sur l'importation totale du charbon en France.

Après avoir indiqué ainsi les disponibilités du stock général de la France, il n'est pas inutile de rappeler qu'à Paris, dès l'année dernière, nos gouvernants s'étaient préoccupés de constituer un stock, que, cette année, ils ont continué et qu'actuellement ils sont presque au pair pour la constitution d'un stock de 300.000 tonnes qui sera achevée dans les délais prévus, c'est-à-dire vers le 20 décembre.

M. Sembat parle ensuite des précautions prises pour assurer le maintien des arrivages.

La flotte de secours, organisée avec l'aide du Gouvernement anglais, comprend, pour le charbon seul, cinquante bateaux, correspondant à un tonnage d'environ 80.000 tonnes. En outre, on est sur le point d'augmenter cette flotte de quarante autres bateaux.

Après les déclarations de M. Sembat sur l'interruption du courant à l'Ouest-Lumière et la question de la Société du Gaz de Paris, M. Augagneur prend la parole et, tout en rendant hommage aux efforts du ministre des Travaux publics, il lui demande de lui confirmer qu'il n'y a pas de crise de quantité, puis il donne les chiffres suivants :

Pendant les cinq dernières années qui ont précédé la guerre, la consommation moyenne de la France en houille a été de 57.560.000 tonnes ; elle a même atteint 61 millions de tonnes en 1913, sur lesquelles 41 millions venaient de la production des mines françaises et 20 millions de Belgique, d'Angleterre et d'Allemagne, la moitié de ce chiffre étant fourni par l'Angleterre.

Au lendemain de la guerre, le déficit national a été de 18 millions de tonnes environ ; et le déficit d'importation belge et allemande, de 10 millions, soit un déficit de 28 millions de tonnes par rapport à la consommation antérieure à la guerre. Nous constatons actuellement une production nationale de 23 millions de tonnes, chiffre plutôt supérieur aux réalités. A l'importation anglaise, nous devrions demander 38 millions de tonnes pour arriver aux 61 millions qu'on consommait en 1913.

« A quel chiffre devons-nous fixer la consommation actuelle ? demande M. Augagneur. C'est ce que je ne trouve pas dans les documents qui me sont fournis. Il me semble que la chose importante, capitale, celle sur laquelle reposent tous les raisonnements que nous pourrions entendre et toutes les mesures qui nous seront proposées, c'est la fixation, aussi approchée que possible, de la consommation actuelle. Or, nous ne l'avons pas.

« Je laisse donc ce point dans l'ombre ; mais ce que nous pouvons savoir, c'est la quantité de charbon actuellement à la disposition des Français. Cette quantité est de 44 millions de tonnes environ : 23 millions produits par les mines françaises et 21 millions que nous devons recevoir d'Angleterre. Le *Journal des Charbonnages* nous indique que nous avons reçu en moyenne 420.000 tonnes par semaine, par les ports français, venant entièrement d'Angleterre ; 420.000 tonnes, multipliées par cinquante-deux semaines, cela fait 21 millions de tonnes que l'Angleterre devrait nous envoyer. »

Après M. Augagneur, M. Mayéras déclare qu'il n'est pas possible d'avoir des indications sur les stocks qui existaient en chantier à Paris et dans le département de la Seine avant le 1<sup>er</sup> octobre 1916. Mais, dans les quarante communes de banlieue en cause et à Paris, on peut établir que l'on avait consommé en charbon domestique, en 1915, 470.132 tonnes, et qu'il n'a été reçu, en 1916, que 276.286

tonnes, ce qui indique un manque de recevoir de 193.846 tonnes qui, pour que les conditions restent égales, doivent entrer dans le quatrième trimestre de 1916.

Au 30 septembre dernier, le stock existant dans les communes de banlieue seules s'élevait à 52.000 tonnes seulement, correspondant approximativement à cinq semaines de consommation, en tablant sur la consommation moyenne de l'année, mais seulement à deux semaines de consommation au maximum, en tablant sur la consommation d'hiver.

En tous cas, si on applique à la ville de Paris la proportion donnée par les chiffres obtenus en banlieue, on peut évaluer à 710.000 tonnes les quantités de charbon introduites ou à introduire, indispensables à la consommation domestique du 1<sup>er</sup> octobre 1916 au 1<sup>er</sup> janvier 1917, les chantiers devant rester nets de tout stock à cette dernière date.

« J'entends bien, continue M. Mayéras, que, depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, on a travaillé ; du charbon a été introduit ; mais on a aussi consommé. Fort heureusement, on a consommé du charbon domestique, moins du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre, qu'on n'en consommera sans doute du 15 novembre au 1<sup>er</sup> janvier. Mais vous voyez que pour la région parisienne, Paris et sa banlieue, il y avait un gros déficit de charbon que tout le monde redoutait et dont les effets, par-ci, par-là, ont commencé à se faire sentir.

« M. le ministre des travaux publics me semble avoir indiqué qu'avec 300.000 tonnes à rentrer dans le département de la Seine, il pourrait parer aux difficultés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1917.

« M. le ministre est-il sûr, avec 300.000 tonnes, d'assurer l'approvisionnement de Paris et de la Seine ? »

M. Sembat répond alors que toutes les mesures nécessaires et indispensables ont été prises pour parer à la crise de quantité. Ensuite, la Chambre passe au vote des différents articles du projet de loi dont nous avons donné, ici même, les grandes lignes, le 6 octobre dernier, puis, après quelques légères modifications à l'article 9, elle adopte, à l'unanimité, le projet gouvernemental.

R. MAGAUD.

### Le Ravitaillement de la Population civile

Le ministère a consacré plusieurs de ses réunions à l'examen du problème qui se pose à la France à propos du ravitaillement de la population civile.

Du moment, en effet, que tous les Alliés font des restrictions, — restrictions qui peuvent avoir pour cause soit la rareté de la denrée, soit une raison d'économie générale, — nous sommes inévitablement amenés à prendre des mesures analogues. C'est une question de sécurité pour la conduite de la guerre.

Le Gouvernement a donc dû envisager la question dans son ensemble. La complexité du système actuellement employé pour la répartition des vivres l'a amené à examiner une réorganisation indispensable de services par trop dispersés.

Qu'on en juge. A l'heure actuelle, au ministère de l'Intérieur rescrissent le pain, la viande, les pommes de terre, les légumes secs, l'huile comestible, la margarine, les graines alimentaires ; au ministère du Commerce : les blés, les farines, cafés, sucres, huiles et essences de pétrole, engrais commerciaux, sulfate de cuivre.

Mais ces attributions sont pour beaucoup purement théoriques, étant donné qu'on ne voit pas encore ce qu'a pu faire l'Intérieur en matière de pain ou d'huile comestible, pas plus qu'on ne peut saisir les raisons pour lesquelles le ministère du

Commerce est compétent en essence de pétrole ou en sulfate de cuivre.

Il faut donc chercher la raison de cette répartition dans les lois qui ont organisé la taxation des denrées.

On en revient aujourd'hui à des vues plus pratiques. Le gros consommateur, qu'il s'agisse du pain, de la viande, des légumes secs, du pétrole, de toute autre denrée, c'est toujours le service de l'intendance. Un chiffre le prouvera. Rien que pour la viande il achète par an sur le territoire un million de têtes de bétail.

Il s'agit donc de déterminer, connaissance prise du besoin des armées, examen fait des nécessités d'économie générale, quelles seront les restrictions que la population civile devra subir, car il ne peut être question de réduire le ravitaillement de l'armée.

Ceci ne peut être réalisé que si l'on groupe dans une seule main toutes les attributions actuellement éparses dans les divers ministères.

Le Conseil des ministres doit donc se prononcer sur l'ensemble du problème que nous venons d'esquisser, et décider en connaissance de cause s'il doit réunir dans un même service toutes les questions se rattachant à l'ensemble du ravitaillement de la France. Il devra également choisir la personnalité à laquelle sera confiée cette très lourde tâche, le nouveau ministre du ravitaillement.

P.-S. — Dans sa réunion de jeudi, sous la présidence de M. Poincaré, le Conseil des ministres a décidé de réaliser l'unité de direction des services du ravitaillement militaire et du ravitaillement civil.

Ces divers services, aussi bien dans la zone des armées que dans la zone de l'intérieur, seront centralisés entre les mains de M. Thierry, qui prendra le titre de sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement et de l'alimentation. Ce sous-secrétariat d'Etat sera rattaché à la présidence du conseil.

## INFORMATIONS DIVERSES

### FRANCE

**La direction des transports.** — Le 19 novembre a été promulgué au *Journal officiel* le décret qui confère à M. Claveille la direction générale des transports. Ce décret est ainsi conçu :

Article 1<sup>er</sup>. — M. Claveille (Albert), directeur des chemins de fer de l'Etat, précédemment chargé de la direction générale des fabrications au sous-secrétariat de l'artillerie et des munitions, est délégué, pendant la durée des hostilités, dans les fonctions de directeur général des transports et importations.

Art. 2. Le directeur général des transports et importations est chargé de prendre toutes les mesures relatives à l'organisation et à l'amélioration des transports par voie ferrée, par voie fluviale et par voie maritime, ainsi que du rendement des ports. Il a notamment dans ses attributions :

L'organisation des plans de transport pour l'ensemble des besoins économiques et commerciaux du pays.

La détermination des ordres de priorité pour les expéditions ainsi que pour les importations ;

Le contrôle des départs et des arrivées des navires affrétés pour les services publics.

Art. 3. Dans la zone des armées, le directeur général des transports et importations agit sous l'autorité du général commandant en chef.

En ce qui concerne les transports par voie ferrée dans la zone de l'intérieur, il agit sous l'autorité du ministre de la guerre.

Des arrêtés pris par les ministres de la guerre et des travaux publics détermineront les conditions d'application du présent article.



Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

Table with 4 columns: Item, 16 nov. 1916, 23 nov. 1916, and a sub-column for Paris et Succursales. Rows include ACTIF (Encaisse de la Banque, Disponibilit  , etc.) and PASSIF (Capital de la Banque, B  n  fices, etc.).

Comparaison avec les ann  es pr  c  dentes

Table with 5 columns: Item, 28 nov. 1912, 27 nov. 1913, 30 juillet 1914, 25 nov. 1915, and 23 nov. 1916. Rows include Circulation, Encaisse or, etc.

Augmentation des salaires des cheminots. — Ainsi que nous l'annoncions, il y a huit jours, le Gouvernement vient de saisir la Chambre d'une convention pass  e entre le ministre des Travaux publics et les repr  sentants des grandes compagnies de chemins de fer...

Les nouveaux avantages consentis aux agents des chemins de fer seraient les suivants : 1   Les agents dont le traitement annuel ne d  passe pas 3.000 francs recevront une allocation sp  ciale   gale    15 % du traitement pour la partie de ce traitement ne d  passant pas 1.200 francs par an...

1.200 francs par an, ce qui est rare ; il serait de 210 francs pour un agent gagnant 1.800 francs ou davantage.

2   Le r  gime des allocations pour charges de famille, en ce qui concerne les agents dont le traitement annuel ne d  passe pas 6.000 francs, sera unifi   sur les bases ci-apr  s : 50 francs par an pour le premier enfant ; 100 francs pour le second ; 100 francs pour le troisi  me ; 200 francs pour chacun des suivants.

Ces mesures porteront effet depuis le 1er novembre 1916 jusqu'   une date post  rieure d'une ann  e    la cessation des hostilit  s.

Le montant des d  penses qu'elles entra  nent repr  sente un total annuel d'environ 80 millions pour l'ensemble de nos grands r  seaux.

Le Gouvernement fait observer que les compagnies de chemins de fer sont toutefois,    l'heure actuelle, dans une situation financi  re qui ne leur permet pas d'assumer de telles charges avec les seules ressources dont elles disposent pr  sentement.

Tous nos grands r  seaux supportent, en effet, en d  pit de l'am  lioration des recettes et du d  veloppement du trafic, un surcro  t   norme de d  penses en raison de la hausse de toutes les mati  res n  cessaires    l'exploitation. Et, actuellement, la charge en retombe sur le Tr  sor, soit parce que l'Etat exploite directement un r  seau, soit parce qu'il est l'associ   des compagnies du fait de la garantie d'int  r  t.

Dans ces conditions, les grandes compagnies de chemins de fer ont   t   conduites    solliciter, en compensation des charges consid  rables qui p  sent sur elles, un rel  vement tout au moins temporaire de leurs prix de transport. Le Gouvernement a reconnu la l  gitimit   de cette demande. Apr  s examen,   crit-il, il a jug   plus   quitable de ne pas faire peser sur l'ensemble des contribuables les charges qu'entra  ne, pour le Tr  sor public, le d  ficit r  sultant de l'  tat de guerre, mais bien de faire appel aux usagers du chemin de fer (industriels, commer  ants, voyageurs) pour supporter une partie de ces charges. En cons  quence, le Gouvernement proposera prochainement au Parlement de diminuer, par un rel  vement temporaire des tarifs, les d  ficits d'exploitation des grands r  seaux.

Les mat  riels an  antis dans les r  gions envahies. — Une enqu  te a   t   prescrite par M. Malvy dans les d  partements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, qui ont eu    souffrir de l'invasion. Cette enqu  te a port   sur l'  valuation des quantit  s de mat  riels an  antis ou rendus inutilisables par les destructions d'immeubles r  sultant de faits de guerre. Elle s'est poursuivie au cours des mois de juillet, d'ao  t et de septembre dans 790 communes actuellement lib  r  es, o   la population et l'administration civile ont   t   r  tablies,    l'exclusion de 250 communes   vacu  es comprises dans la zone des arm  es et des 2.500 communes environ qui sont encore au pouvoir de l'ennemi.

Les renseignements recueillis donnent les chiffres suivants pour les mat  riels an  antis ou rendus inutilisables : Ma  onnerie globale, 3.600.000 mc. ; Pierre, 1.600.000 mc. ; Briques, 543.000 milliers de briques ; Chaux, 297.000 tonnes ; Sable, 1.035.000 mc. ; P  s, 395.000 mc. ; Bois de charpente 455.000 mc. ; Bois de menuiserie, 150.000 m c. ; Fers de charpente, 27.300 tonnes ; Fers de petite serrurerie, 5.000 tonnes ; Tuiles, 91.000 milliers de tuiles ; Ardoises, 32.700 milliers d'ardoises.

C'est dans le d  partement de la Marne que la plus grande quantit   de bois de charpente a   t   an  antie (209.100 m  tres cubes). Pour la destruction des bois de menuiserie et parquets, c'est le d  partement de Meurthe-et-Moselle qui pr  sente le chiffre le plus   lev  , avec 48.757 m  tres cubes. Le d  partement du Pas-de-Calais a le plus de ma  onnerie inutilisable, avec 1.072.527 m  tres cubes. Les quantit  s de fer comprises dans la statistique   tablies sont relativement faibles (27.312 tonnes de gros fer : charpente et grosse serrurerie, et 5.025 tonnes de petite serrurerie et quincaillerie). Cela tient    ce que les maisons rurales utilisent peu de fer dans leur construction. Les destructions de la r  gion de Soissons font du d  partement de l'Aisne le plus   prouv   pour les quantit  s de gros fers rendus inutilisables.

Il est bien entendu que les chiffres rapport  s ci-dessus ne repr  sentent qu'une approximation, l'enqu  te ayant   t   faite avant le plein d  veloppement de notre offensive dans la Somme. D'autre part, le d  partement des Ardennes est encore compl  tement envahi.

L'objectif poursuivi par le service sp  cial de reconstruction des r  gions envahies, dirig   par M. Albert Bluzet, est que les d  partements sinistr  s puissent se procurer sur place, dans la plus large mesure, tous les   l  ments de reconstitution fournis par leur sol et leur sous-sol. La pr  sente enqu  te   tablit en quelque sorte le total des mat  riels qu'il faudra rassembler sur chaque point. Elle facilitera donc la mise en   uvre des ressources locales et d  terminera au m  me coup ce qui est n  cessaire de demander aux ressources nationales.

GRANDE-BRETAGNE

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 15 novembre, s'  tablit comme suit :

Table of the Bank of England balance sheet. Columns: Item, Department of Issue (Billets   mis, Dette de l'Etat, etc.), and Department of Bank (Capital social, D  p  ts publics, etc.). Values are in sterling.

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Table showing weekly statistics for the Bank of England. Columns: Dates, Or monnay   et lingots, Circulation, D  p  ts, etc. Values are in thousands of pounds sterling.

Le commerce ext  rieur de l'Angleterre. — Malgr   les nombreux obstacles qui rendent le commerce maritime de plus en plus difficile, le chiffre des exportations de la Grande-Bretagne, pendant le mois d'octobre 1916, est sup  rieur de 13.200.000 livres    celui du m  me mois de 1915, et, d'autre part, les importations ont augment   de 13.300.000 livres. Le commerce g  n  ral de notre alli  e a donc subi une plus-value totale de 26 millions et demi de livres.

Voici, d'ailleurs, les chiffres que le Board of Trade vient de nous communiquer pour les dix mois prenant fin au 31 octobre 1916 :

Commerce ext  rieur de l'Angleterre

Table showing trade statistics for the UK. Columns: Item, 1915, 1916, Augmentation. Values are in millions of pounds.

Les exportations ont augment   de pr  s de 109 millions de livres, soit 34,3 %, et les importations de 73 millions 1/2, ou 10,3 %, pendant cette p  riode.

La balance des importations pour les dix mois de l'ann  e courante s'  tablit    276 millions de livres, tandis qu'en temps normal elle n'  tait que de 120 millions    130 millions de livres pour l'ann  e enti  re.

En outre, le chancelier de l'  chiquier vient d'apprendre au pays que le Gouvernement ach  te directement, aux Etats-Unis, pour plus de 12 millions de livres par semaine, et que ce chiffre n'est pas compris dans les donn  es du Board of Trade.

« Nous ne devons pas oublier observe l'Economist de Londres, que chaque centime de la balance de nos importations (d  duction faite de la quantit   r  gl  e pour les int  r  ts, frets, assurances et divers) doit   tre balanc   par des exportations d'or, la vente de titres ou des emprunts    l'  tranger. Ainsi r  duire la balance des importations, user de tout ce qu'il est possible de faire pour augmenter les exportations, tel est le principal but que se propose le Board of Trade, car y r  ussir est de la plus grande importance pour la situation financi  re de tous les Alli  s. »

Ces paroles, dues    un confr  re alli  , se passent de commentaires et peuvent tout aussi bien s'appliquer    notre propre situation commerciale, qui m  rite toute notre attention.

RUSSIE

Succ  s de l'emprunt russe. — Le 14 novembre a commenc   la souscription au nouvel emprunt. D  s le grand matin, dans tous les   tablissements de cr  dit les souscripteurs ont afflu  . De m  me,    la Banque d'Etat o   ont   t   vers  s deux millions de roubles, l'affluence des souscripteurs de la classe moyenne a   t   consid  rable. Dans tous les   tablissements de cr  dit de Petrograd on remarque une quantit   inusit  e d'ordres d'achats du nouvel emprunt venant de Su  de et de Norv  ge.

Les Etats-Unis d'Am  rique t  moignent au nouvel emprunt un int  r  t particuli  rement grand. De nombreuses demandes   manent   galement du Japon. Les ouvriers des plus grandes usines de Petrograd, telles que les usines Putilow Oboukow et de la Baltique, etc. ont organis   une souscription collective. On signale   galement de nombreux souscripteurs    l'emprunt de la Tr  sorierie militaire. En province, en Finlande et en Sib  rie, selon les nouvelles parvenues jusqu'   pr  sent, la population t  moigne d'un grand int  r  t pour le nouvel emprunt.



**Bilan de la Banque Impériale de Russie.** — Le dernier bilan de la Banque Impériale de Russie, arrêté au 1/14 novembre 1916, se compare ainsi avec le précédent :

	23 oct/5 nov. 1916	1/14 nov. 1916	Comparaizon
(Millions de roubles)			
<b>Actif :</b>			
Or (lingots, monnaies et bons de l'administr. des Mines) ..	1.557	1.560	+ 3
Or à l'étranger .....	2.055	2.055	»
Billon d'argent et de cuivre ..	110	113	+ 3
Effets escomptés .....	265	261	- 4
Bons du Trésor à court terme ..	6.014	6.202	+188
Prêts sur titres .....	406	504	+ 98
— sur marchandises .....	42	43	+ 1
— aux institutions de crédit populaire .....	59	56	- 3
— agricoles .....	19	19	»
— industriels .....	7	8	+ 1
— aux Monts de Piété .....	14	13	- 1
Effets protestés .....	1	1	»
Titres appartenant à la Banque ..	141	142	+ 1
Divers .....	127	120	- 7
Solde du compte des secours ..	553	394	-159
Total .....	11.370	11.493	+123
<b>Passif :</b>			
Billets de banque émis, sauf ceux en caisse de la Banque (1) ..	7.935	8.083	+148
Capital .....	55	55	»
Dépôts .....	17	17	»
Comptes courants du Trésor ..	201	212	+ 11
— spéciaux et consignations .....	542	553	+ 11
— courants des particul. ..	1.552	1.480	- 72
Mandats non acquittés .....	28	28	»
Intérêts sur les opérations de l'exercice .....	377	378	+ 1
Sommes transitoires et divers ..	663	687	+ 24
Total .....	11.370	11.493	+123

(1) Les billets en caisse s'élevaient, au 23 octobre/5 novembre, à 90.081.000 roubles et, au 1/14 novembre, à 116.609.000 roubles.

### BELGIQUE

**Les déportations.** — Comme suite aux déportations de civils belges par ordre des autorités allemandes, le Gouvernement belge, au Havre, a remis le 15 courant aux puissances alliées et neutres une note protestant contre le travail forcé et les déportations auxquels les Allemands soumettent la population belge.

La note rappelle les protestations précédentes contre les violations au droit des gens et aux principes de l'humanité dont les autorités allemandes en Belgique se sont rendues coupables.

Les dernières informations confirment des faits nouveaux auxquels le Gouvernement se refuserait de croire. Un arrêté du grand quartier général allemand du 3 octobre soumet au travail forcé tous les Belges capables de travailler tombés à la charge de l'assistance d'autrui. Les individus visés peuvent être déportés en Allemagne dans un état de quasi esclavage. Le gouvernement belge sait de source certaine que les Allemands procèdent à la déportation en masse de la population valide. Les riches et les pauvres innocents sont pris inexorablement. Le 24 octobre, plus de quinze mille hommes ont été enlevés dans les Flandres seulement. Des trains entiers ont été dirigés en Allemagne ou en France envahie. Les hommes, entassés dans des wagons découverts, sont exposés à toutes les intempéries. Leur état est des plus misérables. Jusqu'au 24 octobre, la déportation s'est exercée surtout dans les régions d'étapes. Dans le reste du pays, le Gouvernement civil a hésité sans doute à violer la convention de la Haye et aussi la pro-

messe solennelle faite le 25 octobre 1915 qu'aucune protestation contraire à ses sentiments ne serait exigée de la population. Cependant le recensement des chômeurs s'exerçant maintenant sur tout le territoire, le Gouvernement craint que la déportation s'étende à toutes les provinces. Les Allemands ont expliqué que beaucoup d'ouvriers belges étaient exposés au danger de l'oisiveté, ajoutant qu'ils ne seraient employés que dans les carrières, les fours à chaux ou les autres industries similaires sans rapport avec la guerre. La note montre le rôle important que jouent pour les tranchées et les fortifications les produits des fours à chaux et des carrières. Elle ajoute que l'Allemagne est uniquement responsable de la ruine économique de la Belgique et que par les déportations elle a l'intention de porter la population au désespoir, de forcer les travailleurs à prêter leur concours à l'occupation allemande et de remplacer par des Belges les ouvriers allemands qui, devenus disponibles, iront au front combler les vides des armées.

La note se termine ainsi. Le Gouvernement du roi dénonce à toutes les nations civilisées ces procédés indignes qui font litière des lois de l'humanité aussi bien que des règles conventionnelles de guerre dans les dispositions relatives au pouvoir occupant. Il proteste avec la dernière énergie contre l'application d'un système que les vaines explications de l'ennemi n'empêcheront pas de désigner et de flétrir comme la traite des blancs ; honte qui achève de déshonorer l'occupation allemande.

Cette note a produit une émotion puissante dans le monde entier et de toutes parts se sont élevées des protestations contre cette violation flagrante du plus élémentaire droit des gens.

### ALLEMAGNE

**Banque Impériale d'Allemagne.** — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 15 novembre 1916, accuse, sur celui du 7 novembre, les variations suivantes :

	7 novembre	7 novembre	Comparaison
(En millions de marks)			
Encaisse or .....	2.512	2.517	+ 5
— argent .....	16	16	»
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts .....	253	301	+ 48
Portefeuille d'escompte .....	7.795	8.231	+ 436
Avances .....	15	14	- 1
Portefeuille titres .....	66	71	+ 5
Circulation .....	7.246	7.178	- 68
Dépôts .....	3.404	3.933	+ 529

**Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).**

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
31 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 %
7 août 1916	1.478	118	97	3.397	1.879	3.737	226	(31 juil.) 6 (3 août)
23 sept. ...	2.472	21	212	6.860	3.680	7.688	10	5
30 — ...	2.485	19	392	7.370	6.267	0.759	10	»
7 oct. ...	2.493	18	370	7.230	3.216	17.466	11	»
14 — ...	2.501	17	340	7.127	3.290	7.479	11	»
23 — ...	2.503	17	361	7.034	3.586	7.616	11	»
31 — ...	2.506	16	329	7.260	3.458	7.878	14	»
7 nov. ...	2.512	16	253	7.246	3.404	7.795	15	»
15 — ...	2.517	16	301	7.178	3.933	8.237	14	»

(1) Depuis le 7 août, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

**Le problème de la viande en Bavière.** — L'Office bavarois d'approvisionnement en viande vient de publier le très important communiqué suivant qui nous indique nettement la gravité de la crise que subissent nos ennemis :

Tout le monde doit savoir que, jusqu'à présent, l'Office d'Empire, pour la viande, a réglé l'attribution de la viande d'après le nombre des abatages pratiqués les années précédentes par les diverses boucheries. Mais depuis que l'Office Bavarois a entrepris à nouveau, selon les instructions qu'il a reçues, la répartition du contingent de viande mis à sa disposition pour la période actuelle, il est assailli de réclamations auxquelles s'ajoutent les plaintes formulées par la presse. Il est donc utile de donner des précisions sur la méthode actuelle de répartition.

L'Office bavarois a pour tâche de répartir en Bavière les abatages autorisés par l'Office d'Empire, d'après les instructions fournies par ce dernier. Dans cette répartition, il lui faut évidemment partir des mêmes principes que l'Office d'Empire a suivis pour dresser le compte des besoins en viande. Voici comment ce compte est établi :

La population bavaroise ayant droit d'être approvisionnée comprend 5.769.741 personnes. En retranchant 5 % d'enfants au-dessous de six ans, n'ayant droit qu'à une demi-carte, restent 5.625.498 cartes complètes de viande. 10 % de la population totale n'utilisent pas, à ce qu'on présume, leurs cartes de viande. Restent donc 4.960.629 cartes à distribuer.

La quantité de viande nécessaire est donc pour trois mois de 16.122.044 kilogrammes.

Pour la Bavière, cette quantité de viande est fournie par les animaux attribués à l'abatage, à savoir :

Viande de muscles		(En kilos)
34.076 bœufs à 200 kilos .....		6.815.200
78.082 veaux à 40 — .....		3.123.280
50.542 porcs à 80 — .....		4.043.360
4.252 moutons à 15 — .....		63.780
Total .....		14.045.620
Viscères utilisables		
34.076 bœufs donnant 30 kilos .....		1.022.280
78.082 veaux — 3 — .....		234.246
50.542 porcs — 4 — .....		202.168
4.252 moutons — 2 — .....		8.504
Total .....		1.467.198

En comptant les viscères pour moitié seulement, on a de ce côté 733.599 kilos. De même en comptant le gibier, mais en réduisant de moitié le chiffre indiquant la moyenne de la consommation de gibier des années précédentes on a 1.622.173 kilos.

La quantité de viande disponible pour la période d'approvisionnement de trois mois est donc de 16.441.392 kilos. Cette quantité disponible comparée à la quantité nécessaire indiquée ci-dessus (16.122.044 kilos) donne un excédent de 319.348 kilos.

Les 14.045.620 kilogrammes de viande de muscles à répartir entre les 5.769.741 personnes ayant droit d'être approvisionnées, ne donneraient que 187 grammes par semaine et par tête. Pour obtenir la ration réglementaire de 250 grammes il faut tenir compte : 1° des demi-cartes pour enfants ; 2° des cartes non utilisées ; 3° de l'emploi des viscères ; 4° du gibier livré obligatoirement au marché.

Partant de ces données, le compte des diverses sortes de bétail à attribuer pour l'abatage aux Associations communales est réglé proportionnellement aux moyennes d'abatage de boucheries locales dans le troisième trimestre des années 1911-1915.

L'Office bavarois, organe d'exécution, ne prend nullement à son compte la méthode indiquée ci-dessus, qu'a suivie l'Office d'Empire pour détermi-

ner les besoins et la fourniture totale en viande. Il voudrait pourtant faire remarquer que l'Office d'Empire n'a pas considéré :

1° les ouvriers chargés de durs travaux ;  
2° les malades (particulièrement les tuberculeux et les glycosuriques) ayant droit à un supplément de viande sur ordonnance du médecin ;  
3° la différence d'estimation en poids du bétail abattu selon les différents états confédérés ;  
4° le cas des gens qui s'approvisionnent eux-mêmes : cette notion aurait besoin d'être précisée. Il faudrait surtout distinguer si ces gens, par les produits de leur propre exploitation (abatage à domicile) ou de leur chasse, peuvent couvrir leurs besoins complètement, ou seulement en partie.

Il n'est pas rare que, dans les villes, vienne se fournir de viande la population des environs. Or, les contingents de ces villes ne sont calculés que d'après le chiffre de leur propre population. Il faut donc que les associations communales des villes et celles des campagnes s'entendent entre elles pour établir des compensations.

**Les ouvriers des usines de guerre.** — Lors des derniers débats militaires au Reichstag, le député socialiste Cohn a déclaré que parmi les ouvriers travaillant pour l'armée, règne un grand mécontentement ; leurs réclamations s'accroissent. Dans le pays rhénan et en Westphalie, surtout, les employeurs refusent de constituer des commissions d'arbitrage pour enquêter sur les plaintes au sujet des mauvais traitements, de la mauvaise nourriture, du taux trop bas des salaires, etc.

Chaque jour voit augmenter le nombre des travailleurs mécontents, qui, après avoir exprimé de quelque manière leurs protestations, ont été incorporés pour le service de guerre, a-t-il continué.

Le cas de l'avocat Weinberg, qui a été enrôlé uniquement à cause de ses opinions politiques, et que le commandant supérieur des Marches n'a pas réformé malgré une grave maladie, n'est pas un cas isolé ; beaucoup d'autres peuvent lui être comparés. Un socialiste de l'opposition de la circonscription de Teltow-Beeskow, reconnu définitivement inapte en août dernier pour tuberculose grave a été en octobre convoqué au Bezirkskommand déclaré bon pour le service de guerre et envoyé immédiatement à l'instruction à Jüterborg. Des jeunes gens de 18 et même de 17 ans, membres d'organisations socialistes, ont été incorporés longtemps avant le délai fixé. Le Reichstag réclame énergiquement une atténuation de minimum de peine prévu par le code de justice militaire ; on nous fait aussi espérer que la loi en question aura un effet rétroactif pour toutes les condamnations prononcées pendant la guerre.

Au sujet de la nourriture des troupes il s'est appesanti sur le fait que les hommes ne reçoivent pas en campagne la ration de nourriture qui leur revient. La faute en est au mode de répartition. Il y a beaucoup de coulage entre les magasins et les cuisines de campagne ; les injustices dont souffrent nos soldats ont pour cause la flagornerie ou l'égoïsme. Les cuisines particulières des officiers ou sous-officiers portent dans la troupe les noms de « cuisines de filous » (Spitzbubenküchen) ; toutes cuisines spéciales doivent disparaître. Les officiers qui touchent des soldes élevées ne devraient pas avoir droit par surplus à une portion prélevée sur la cuisine de campagne.

D'après le même député, l'ordonnance sur les soldes de guerre constitue une injustice qui, avec la longue durée de la guerre, ruine complètement les finances de l'Empire ; la nouvelle ordonnance dont M. Von Mandel prétend qu'elle a donné de bons résultats, n'est qu'une mystification. Les soldes des généraux commandant des corps d'armée ou des divisions ont été considérablement réduites mais pour ceux-là seuls qui ont été promus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1916.



C'est un fait inadmissible, a-t-il conclu, que des gens âgés qui pourraient être les pères de jeunes sous-officiers soient molestés et même injuriés par eux. Le droit de réclamation, tel qu'il existe, fait de ces vieux des chiens couchants.

**Les allocations en Allemagne.** — La fraction social-démocrate au Reichstag vient de demander que l'allocation aux familles des mobilisés soit portée au minimum de 20 marks pour la femme, 10 marks pour toute autre personne de la famille ayant droit à une allocation, les communes et les associations de communes devant supporter au moins 50 % du supplément voulu. Après un long débat, qui a été par instants vraiment dramatique, la proposition des lois social-démocrates a été transformée en une résolution qui sollicite le Chancelier d'élever l'allocation d'Empire dans le sens de la proposition, et d'obliger légalement les communes à payer des suppléments dans la mesure où ce sera rendu nécessaire par l'augmentation des besoins.

Ainsi, au lieu d'une modification de la loi, comme les socialistes la demandaient, une simple requête au Chancelier; et, au lieu d'une contrainte pour les communes à contribuer dans une mesure déterminée au supplément d'allocation, une simple obligation dont l'exécution est laissée à l'appréciation des autorités. La question ne put pas être considérée comme réglée ainsi.

Le directeur ministériel Lewald avait déclaré que le gouvernement considérait l'allocation actuelle comme suffisante pour l'hiver.

Le Reichstag a voté, dans la même séance, une résolution appuyée par tous les partis pour l'attribution, à tous les employés de l'Empire, aux retraités et aux employés de l'Empire, d'une indemnité unique de cherté de vivres en temps de guerre, indemnité égale à un mois de traitement ou de pension, et pour le doublement de l'allocation de famille et de chômage élémentaire au mois de décembre.

#### AUTRICHE-HONGRIE

**La crise alimentaire.** — Selon le *Zeit*, vient d'avoir lieu, à Budapest, le recensement des vivres chez les particuliers. Toutes les réserves que les ménagères avaient pu faire ont été confisquées.

Enfin, il paraît que l'Autriche a trouvé un dictateur des vivres. La *Wiener Zeitung* vient, en effet, de publier un manifeste de l'empereur au ministre-président de Koerber, ainsi qu'une ordonnance du ministre commun concernant la création d'un office indépendant pour l'approvisionnement du peuple, avec des compétences très étendues. Son président sera M. Oskar Kokstein, directeur des finances à Vienne.

Le nouvel office est placé sous la dépendance immédiate du président du conseil, qui en assumera la responsabilité.

**Les emprunts de guerre austro-hongrois.** — Suivant un prospectus officiel, qui vient d'être publié à Vienne, seront émis, comme cinquième emprunt de guerre autrichien, un emprunt d'Etat de 40 ans à 5,5 %, amortissable et exonéré d'impôt, et des bons du Trésor à 5,5 % exonérés d'impôt et remboursable le 1<sup>er</sup> juin 1922. Le prix de souscription de l'emprunt d'Etat est de 92,5, celui des bons du Trésor de 92 %.

La souscription a dû commencer le 20 novembre pour finir le 16 décembre prochain.

On mande de Budapest que l'emprunt de guerre hongrois doit être émis vers la même époque. Il comprendra des obligations de rente 6 %, au cours d'émission de 97,13, et des obligations d'amortissement 5,5 %, amortissables en partie dès 1922, au cours d'émission de 95. Les conditions sont les mêmes que pour le quatrième emprunt de guerre.

#### NORVÈGE

**La note de la Norvège à l'Allemagne.** — Suivant le *Lokal Anzeiger*, la note du Gouvernement norvégien est rédigée dans un sens accommodant, mais,

positivement, elle ne renferme pas assez pour qu'on puisse dire qu'elle soit satisfaisante. Toutefois, les déclarations verbales faites par le ministre de Norvège, en remettant la note, paraissent de telle nature qu'une entente avec la Norvège n'est pas impossible.

Ce sera l'affaire de cette dernière de décider si elle désire une entente, car il dépend uniquement des explications supplémentaires que le gouvernement norvégien doit encore donner, de diriger les rapports entre la Norvège et l'Allemagne vers une voie satisfaisante ou non. L'Allemagne attend avec calme, car ce n'est pas l'Allemagne, mais la Norvège, qui subirait les plus grands inconvénients si les négociations devaient échouer.

On annonce de Christiania que, malgré les grandes concessions faites par la Norvège relativement à l'exportation du poisson, on croit ici que l'Allemagne ne trouvera pas satisfaisante la réponse norvégienne sur la question des sous-marins. Cette hypothèse est basée en partie sur le fait que les Allemands continuent, sans égard aucun, le torpillage des vapeurs, et en partie sur des informations de source diplomatique d'après lesquelles Berlin va répondre à la Norvège par une note impérieuse.

A Christiania, on prévoit aussi que l'Angleterre protestera contre les concessions faites à l'Allemagne au sujet des exportations, parce que ces concessions tendent à diminuer la valeur du blocus. Malgré toutes ces difficultés, le gouvernement norvégien est décidé à ne rien céder sur la question essentielle.

D'autre part, on annonce de source autorisée que les relations entre la Norvège et l'Allemagne traversent une période extrêmement critique. L'Allemagne prétend continuer à jouir d'une liberté d'action sans limite dans les eaux territoriales norvégiennes. La Norvège, qui a obtenu l'assurance de la solidarité des autres gouvernements scandinaves, soutient énergiquement son droit d'être maîtresse absolue de ses eaux et ne veut accepter aucune sorte de compromis. Il n'est donc pas facile de prévoir à quelle solution aboutira le conflit diplomatique.

#### SUISSE

**La note des Alliés.** — Ainsi que nous l'annoncions il y a huit jours, la note collective, présentée au Conseil Fédéral suisse par les Alliés, déclarait que l'application de la convention entre la Suisse et l'Allemagne était une rupture de l'égalité de traitement entre les deux groupes de belligérants, attendu qu'elle exclut l'emploi de fer venant d'Allemagne, tandis que les Alliés reconnaissent à la Suisse une latitude d'exporter même des produits contenant, dans une certaine proportion, des matières premières importées par l'intermédiaire de la Société suisse de surveillance.

Les puissances de l'Entente exposaient que l'arrangement germano-suisse aboutissait à ce que de nombreuses maisons travaillant pour l'Entente se trouvent privées de leur propriété et empêchées d'exécuter les marchés qu'elles avaient conclus.

Les Gouvernements alliés demandaient en conséquence à soumettre les demandes suivantes :

« 1<sup>o</sup> Suppression des permis d'exportation (dans les Etats ennemis) pour le matériel de guerre contenant dans une proportion déterminée des matières premières importées sous la garantie de la S. S. S. et pour les tissus de coton ;

« 2<sup>o</sup> Interdiction de l'emploi de l'huile à graisser importée des pays de l'Entente ou en transit par ces pays pour la fabrication des armes, munitions et explosifs ;

« 3<sup>o</sup> Interdiction d'employer du cuivre et des installations électriques dont le cuivre aurait été fourni par les pays de l'Entente après le 18 novembre 1915 pour la fourniture de matériel de guerre et

pour le transport d'énergie électrique dans les empires centraux ;

« 4<sup>o</sup> Suspension, dans le plus bref délai, de l'exportation de toutes les machines, de tous les produits hydro-électriques et de tous les tissus de coton de façon à permettre de procéder aux enquêtes nécessaires. »

Voici le résumé de la réponse arrêtée par le Conseil fédéral :

Le Gouvernement suisse estimerait au contraire qu'il n'y a pas inégalité de traitement entre les deux groupes de belligérants.

Se fondant sur les diverses dispositions de la Société suisse de surveillance, la note suisse montre qu'en général les autorisations d'exporter dans les empires centraux accordées dans l'intérêt de l'industrie suisse ne l'ont été qu'en tant qu'il ne s'agit pas de matériel de guerre. Les exceptions à cette règle sont si limitées, que le matériel de guerre proprement dit, les munitions en particulier, n'entre pas pour ainsi dire plus en ligne de compte.

La convention entre la Suisse et l'Allemagne fait, il est vrai, tomber sous le coup d'une prohibition les stocks existants de fer et de charbon des établissements qui fabriquent des munitions, des armes et des explosifs pour l'Entente. Mais cela ne saurait aucunement surprendre en présence du fait que non seulement les marchandises qui se trouvaient en Suisse au moment de la constitution de la Société suisse de surveillance ont été soumises aux restrictions apportées à l'exportation, mais qu'on a encore exigé que les restrictions établies fussent appliquées à toutes les marchandises qui se trouvaient en Suisse quand ces dispositions furent édictées.

La note suisse passe ensuite en revue les diverses demandes formulées par la note de l'Entente et expose les raisons qui ne permettent pas d'y donner suite. Elle fait remarquer que les tissus de coton, dans la mesure où ils peuvent encore être exportés actuellement, n'ont plus rien à voir avec le matériel de guerre. Elle déclare que restreindre l'emploi de l'huile à graisser dans les installations suisses serait en contradiction avec la pensée qui a présidé à l'institution de la S. S. S., à savoir que les marchandises importées par son intermédiaire peuvent être librement consommées dans les limites du territoire suisse. Une telle mesure serait l'origine de difficultés de contrôle inextricables.

La note s'élève ensuite avec énergie contre toute aggravation de la situation de la Suisse et contre toute restriction qu'on voudrait lui imposer en ce qui concerne la production et le libre emploi de l'énergie électrique.

D'ailleurs, la réponse atteste la bonne volonté du Gouvernement fédéral de poursuivre les échanges de vues sur ces difficiles problèmes dans le meilleur esprit d'entente.

#### ÉTATS-UNIS

**Les progrès économiques des Etats-Unis de 1912 à 1916.** — Sous ce titre l'Agence Radio vient de publier le tableau-résumé suivant qui intéressera certainement nos lecteurs :

	1912		1916		Différences	
	1912	1916	1912	1916		0/0
	(Millions de dollars)					
Richesse nationale.....	187.000	228.000	+41.000	+21.9		
Dette des Etats-Unis en Europe.....	6.500	3.160	- 3.340	-51.4		
Opérations des Clearings (fin d'année au 30 juin).....	166.408	224.338	+57.930	+34.9		
Ressources de la Banque Nationale, au 1 <sup>er</sup> mai.....	10.792	14.196	+ 3.404	+31.5		
Dépôts de la Banque Nationale, au 1 <sup>er</sup> mai.....	8.016	11.136	+ 3.120	+38.9		

	1912		1916		Différences	
	1912	1916	1912	1916		0/0
Dépôts de toutes les Banques de l'Etat, y compris les trusts, Compagnies et les Caisses d'épargne (30 juin).....	11.501	14.951	+ 3.450	+30		
Dépôts totalisés des Banques.....	19.516	26.086	+ 6.570	+33.6		
Prêts de la Banque Nationale, au 1 <sup>er</sup> mai.....	5.882	7.606	+ 1.724	+29.3		
Monnaie en circulation, au 1 <sup>er</sup> janvier.....	3.277	4.018	+ 741	+22.6		
Stock d'or aux E. U au 1 <sup>er</sup> juillet.....	1.818	2.439	+ 621	+34.1		
Montant total du commerce étranger des E. U. (Fin d'année 30 juin).....	4.278	6.531	+ 2.253	+52.7		
Exportations, sauf l'or et l'argent.....	2.204	4.333	+ 2.129	+96.6		
Importations, sauf l'or et l'argent.....	1.653	2.197	+ 544	+32.9		
Balace en faveur des Etats-Unis.....	551	2.136	+ 1.585	+287.6		
Importations nettes d'or.....	8	404	+ 412			
Exportations agricoles.....	1.020	1.470	+ 450	+44.1		
Exportations industrielles.....	1.020	2.600	+ 1.580	+155		
Revenu brut des chemins de fer.....	2.740	3.500	+ 760	+27.6		
Revenu net des chemins de fer.....	846	1.164	+ 318	+37.6		
Valeur des récoltes.....	9.342	10.500	+ 1.158	+12.4		
Valeur de la récolte de blé.....	555	930	+ 375	+67.5		
Evaluation de la production de fonte (tonnes).....	30	40	+ 10	+35		
Evaluation de la production d'acier (tonnes).....	31	42	+ 11	+35.5		
Propriété agricole (recensement 1910 et estimation de 1916).....	31.839	35.899	+ 4.060	+12.7		
Employés dans les industries manufacturières.....	7	9	+ 2	+23.2		
Salaires payés dans les industries manufacturières.....	3.760	5.320	+ 1.560	+41.5		
Capital investi dans les industries manufacturières.....	21.000	27.500	+ 6.500	+30.9		
Valeur des produits manufacturés.....	22.800	32.200	+ 9.400	+41.2		

Quant à la population, elle était, en 1912, de 94.736.000 habitants et, en 1916, de 101.200.000 habitants, soit une augmentation de 6.464.000 habitants, ou 6,8 %.

#### Revue Commerciale

**Sucres.** — Le 19 courant a été publié un décret fixant le prix des sucres roux. En voici le texte :

Article 1<sup>er</sup>. — A dater du 19 novembre 1916, les sucres deuxième jet en provenance des colonies françaises ne devront pas être vendus en gros à un prix supérieur à 85 fr. 75 les 100 kilos, base 88°.

Ce prix s'entend pour la marchandise logée, prise à quai ou à un entrepôt du lieu d'importation. Il ne comprend pas le droit de consommation afférent à ces sucres, mais il comprend l'écart de 9 francs que les importateurs de sucres coloniaux sont tenus de verser au ministère du Commerce (service du ravitaillement civil), par application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 30 septembre 1916.

Art. 2. — Les sucres de premier et deuxième jets en provenance des colonies françaises, livrés à la consommation ou à la raffinerie à partir du 19 novembre 1916, devront, quelle que soit la date de livraison indiquée dans les contrats, supporter le paiement de l'écart de 9 francs ci-dessus spécifié à leur sortie de l'entrepôt, à moins qu'ils ne l'aient acquitté à leur débarquement.

Art. 3. — Toute vente en gros de sucre effectuée à dater du 19 novembre 1916, à un prix supérieur au



prix fixé à l'article 1<sup>er</sup>, sera punie des peines prévues à l'article 9 de la loi du 20 avril 1916.

**Laines et cotons.** — Le *Journal officiel* du 7 courant a publié deux arrêtés du ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, concernant la réglementation des marchés de laines et de cotons à la Bourse de Commerce du Havre. Voici le texte du premier arrêté :

Article premier. — L'article 17 du règlement du marché des laines fines annexé à l'arrêté du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 24 juillet 1913 et publié au *Journal officiel* de la République française du 2 août 1913, est suivi d'un article 17 bis ainsi conçu :

« Le vendeur a également la faculté de se libérer de son contrat par la livraison à poids égal à celui des filières de laines de la République Argentine (articles 1 à 4) de laines de provenance du sud Afrique (possessions britanniques désignées Cap). Ces laines sont soumises sauf modifications indiquées dans les paragraphes suivants, pour tout ce qui concerne leur expertise, réexpertise, logement en magasin, validité et prolongation des bulletins d'expertise, aux conditions stipulées ci-dessus (articles 10 à 16) pour la République Argentine.

« Les laines en toisons déliées sont livrables — les laines courtes sont exclues (sauf celles se trouvant accidentellement dans les balles, et qui seront acceptées jusqu'au maximum de 10 p. 100 du poids moyennant réfaction).

« Une filière du Cap devra être exclusivement de cette provenance et pourra être entièrement ou partiellement moins 1 a ou 2 a, mais ne devra pas être composée de plus de cinq séries et trois marques, dont aucune ne pourra être inférieure à la finesse de 2<sup>e</sup> type République Argentine déposé. Le rendement de chaque série ne pourra être inférieur à 28 p. 100 ni être taxé au-dessus de 50 p. 100.

« Le vendeur qui livrera des Cap aura à payer à son acheteur une indemnité de 1 fr. par 100 kilogr., qui sera mentionnée spécialement sur le bulletin, en dehors des plus-values ou moins-values résultant des différences de rendement et de qualité ou de la prolongation du bulletin d'expertise. »

Et d'un article 17 ter ainsi libellé :

« Conformément aux usages de place, les affaires de laines à terme se traitant à l'acquitté, toutes modifications au régime actuel des douanes concernant soit l'importation soit l'exportation seront à la charge de l'acheteur. »

Art. 2. — Le premier paragraphe de l'article 10 du même règlement relatif à l'échantillonnage des balles est modifiée comme suit :

« Pour toute filière présentée en livraison, l'échantillonnage sera fait par les voiliers des magasins publics agréés en présence facultative d'un employé de chacune des parties. Il sera prélevé une toison ou l'équivalent d'une toison par balle. Les sacs cachetés contenant les  $\pm$  25 toisons et  $\pm$  55 toisons pour laines du Cap, portant un simple numéro d'ordre, seront expédiés par les soins des magasins au local où se feront les expertises. »

Le deuxième arrêté, qui concerne l'écart existant entre l'arbitrage et le contre-arbitrage est ainsi conçu :

Article premier. — L'article 18 du règlement du marché des cotons annexé à l'arrêté du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 24 juillet 1913 et publié au *Journal officiel* de la République française du 2 août 1913, est modifié comme suit :

« Art. 18. — Chaque fois que l'écart entre l'arbitrage et le contre-arbitrage atteindra 1 franc, il en sera référé à la commission de surveillance des types qui procédera à l'arbitrage définitif. Il pourra

être procédé de la même manière, sur la demande d'une des parties, faite au plus tard le lendemain du contre-arbitrage, lorsqu'une filière acceptée par les premiers arbitres sera déclarée non recevable par les contre-arbitres, ou réciproquement, lorsqu'une filière d'abord refusée sera acceptée par les contre-arbitres.

« L'appel à la commission de surveillance des types, après le contre-arbitrage, pourra être fait même s'il n'y a pas 1 franc d'écart entre l'arbitrage et le contre-arbitrage. La vacation sera de 50 francs par filière, payable, dans le premier cas, moitié par le receveur, moitié par le livreur et, dans les deux autres, par la partie qui aura fait appel. »

## PETITES NOUVELLES

◆ L'action du *Crédit Foncier* a été négociée à 700 francs.

On note des échanges plus actifs dans tout le compartiment des obligations foncières et communales. Le 1<sup>er</sup> décembre les foncières 1895 et les communales 1899 et 1912 détacheront leur coupon semestriel.

◆ Le chiffre définitif des souscriptions recueillies par le *Crédit Lyonnais* s'élève à 1 milliard 316.788.440 francs. Le nombre des souscripteurs est supérieur à 345.000.

Les souscriptions contre espèces et contre remise de bons de la Défense nationale dépassent de plus de 215 millions celles recueillies en 1915 lors du premier emprunt.

Ce résultat porte à plus de 6 milliards le concours apporté, sous diverses formes, par le *Crédit Lyonnais* aux opérations de trésorerie de l'Etat depuis les débuts de la guerre.

Il témoigne de l'effort accompli par cet établissement qui, en dépit des vides énormes causés dans son personnel par la mobilisation, a réussi à utiliser son organisation de façon à assurer au pays son concours financier le plus complet.

## Marché Financier

Paris, le 23 novembre 1916.

Le calme et la bonne tenue générale ont prévalu toute cette semaine. A noter l'avance appréciable des valeurs de cuivre, qui ont ensuite réagi par suite de prises de bénéfices. Au dernier moment ont semblé remarquer une légère reprise sur le groupe industriel russe, notamment les pétroliers. Nos rentes sont fermes et notre 5 %, tant libéré que non libéré a gagné 5 centimes. Chemins de fer français assez résistants.

Parmi les derniers cours cotés nous relevons :

*Au Parquet.* — Au comptant : 3 % perpétuel, 61.10 ; 5 %, 87.80 ; 5 % non libéré, 88.80 ; Banque de France, 5.055 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1.065 ; Crédit Foncier, 800 ; Crédit Lyonnais, 1.210 ; Actions Est, 740 ; Paris-Lyon, 1.005 ; Midi, 920 ; Nord, 1.332 ; Métropolitain, 410 ; Suez, 4.060 ; Extérieure, 99.35 ; Rio-Tinto, unités, 1.780 ; Pennaroya, 2.240 ; Montbard-Aulnoye, 440 ; Tréfileries du Havre, 355 ; Bergougnan, 1.310.

*Marché en Banque.* — Au comptant : Bakou, 1.590 ; Toula, 1.365 ; Maltzof, 740 ; Rand Mines, 103 ; Crown Mines, 86.25 ; Financière des Caoutchoucs, 129 ; Cape Copper, 134.50 ; Modderfontein B, 191.50 ; De Beers ordinaire, 369.50.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris.—Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant.—Simart, imp.